

**Elections législatives du 10 juin 2007**

**Programme électoral d'ECOLO**

**LIVRE V**

**POUR UNE SOCIÉTÉ  
DÉMOCRATIQUE**

*Le programme électoral 2007 d'ECOLO comprend 29 chapitres regroupés en 6 livres.*

- LIVRE I POUR UNE SOCIETE DURABLE
  - Energie – Climat
  - Environnement et Alimentation
  - Mobilité
  - Aménagement du territoire
  
- LIVRE II POUR UNE SOCIETE SOLIDAIRE
  - Protection sociale – Revenus
  - Emploi – Activités – Temps
  - Logement
  - Santé
  - Aînés et aînées
  - Justice
  - Sécurité – Police - Incendie
  
- LIVRE III POUR UNE SOCIETE EMANCIPATRICE
  - Jeunesse
  - Enseignement
  - Recherche et Innovation
  - Culture
  - Questions de société
  
- LIVRE IV POUR UNE SOCIETE QUI SE DEVELOPPE
  - Finances publiques
  - Régulation
  - Economie verte
  - Indépendants et PME
  
- LIVRE V POUR UNE SOCIETE DEMOCRATIQUE
  - Démocratie
  - Ethique politique et Gouvernance
  - Service public
  - Egalité entre les Femmes et les Hommes
  - Institutionnel
  
- LIVRE VI POUR UNE SOCIETE PLANETAIRE
  - Europe
  - Relations internationales
  - Coopération au développement
  - Asile et Migrations

# Programme Ecolo Elections fédérales 2007

## Livre V - Pour une société démocratique

### Sommaire

#### INTRODUCTION

#### CHAPITRE V.1. DEMOCRATIE

##### ***Priorité n°1 : Développer la participation***

- ▶ Organiser des référendums à portée décisionnelle à tous les niveaux de pouvoir
- ▶ Déployer de nouveaux outils participatifs
- ▶ Amplifier le rôle des consultations populaires
- ▶ Renouveler la fonction consultative

##### ***Priorité n°2 : Améliorer la lisibilité des enjeux électoraux***

- ▶ Garantir la transparence des candidatures
- ▶ Dissuader les transfuges
- ▶ Réguler différemment les votes de préférence
- ▶ Encourager la publicité des accords préélectoraux

##### ***Priorité n°3 : Evaluer les politiques publiques***

- ▶ Développer une culture de l'évaluation
- ▶ Impliquer les usagers et les travailleurs et travailleuses
- ▶ Evaluer toutes les politiques publiques tous les 5 ans

##### ***Autres Priorités***

- ▶ Moderniser le système électoral
  - Elargir le droit de vote et d'éligibilité
  - Garantir la transparence et l'équité du scrutin
  - Assurer le pluralisme au sein des institutions démocratiques
- ▶ Approfondir la démocratie représentative
  - Améliorer la démocratie parlementaire
  - Renforcer la démocratie locale
  - Poursuivre la lutte démocratique contre les partis liberticides
- ▶ Réinventer le pluralisme dans la société
  - Mettre en débat et renforcer le Pacte culturel
  - Conclure un Pacte associatif réellement contraignant
  - Poursuivre le décloisonnement de la société

#### CHAPITRE V.2. ETHIQUE POLITIQUE ET GOUVERNANCE

##### ***Priorité n°1 : Objectiver les décisions publiques***

##### ***Priorité n°2 : Sortir du système des baronnies***

- ▶ Rendre incompatibles la fonction de parlementaire et tout mandat exécutif local
- ▶ Limiter l'exercice de la fonction de bourgmestre à deux mandats consécutifs
- ▶ Simplifier les institutions intermédiaires pour faire émerger un projet régional en Wallonie
- ▶ Créer une circonscription électorale wallonne unique

### **Autres Priorités**

- ▶ Abolir le clientélisme et les privilèges
  - Réguler et informer sur la déontologie entre les mandataires et les citoyens et citoyennes
  - Interdire pénalement les interventions des mandataires publics
  - Etendre le rôle et le champ d'action des instances de médiation
- ▶ Lutter contre les conflits d'intérêt et les concentrations de pouvoir
  - Décumuler les mandats dérivés
  - Prévenir les conflits d'intérêt
  - Réguler l'activité des réviseurs et réviseuses d'entreprises au sein des structures publiques
- ▶ Baliser les rémunérations publiques
  - Limiter les rémunérations des mandats publics
  - Réduire le plafond global de revenus autorisés
  - Plafonner la rémunération des gestionnaires publics
- ▶ Renouveler la méthode de gouvernance et promouvoir la transparence
  - Réformer les organes de gestion des organismes d'intérêt public et entités dérivées
  - Ouvrir l'appareil d'Etat au public
  - Augmenter la transparence des partis politiques
- ▶ Etendre et approfondir les dispositifs de contrôle
  - Elargir les responsabilités et moyens d'action de la Cour des comptes
  - Développer le contrôle interne et externe au niveau local
  - Simplifier et contrôler les organismes d'intérêt public

## CHAPITRE V.3. SERVICE PUBLIC

### **Priorité n°1 : Réinvestir le service public**

- ▶ Définir des missions et objectifs du service public
- ▶ Fixer un contenu large et dynamique du service public et du service universel
- ▶ Faire adopter une directive-cadre visant à protéger et à développer les services publics

### **Priorité n°2 : Orienter le service public au service du public**

- ▶ Mettre à disposition une information accessible, gratuite et compréhensible
- ▶ Développer des lieux d'accueil uniques
- ▶ Simplifier l'environnement administratif

### **Priorité n°3 : Départicratiser la fonction publique**

#### **Autres priorités**

- ▶ Renouveler le statut des agents et agentes pour une administration dynamique et motivée
  - Moderniser les perspectives de carrière offertes aux agents et agentes
  - Opérationnaliser et étendre la mobilité
  - Investir dans la formation
- ▶ Fonder une nouvelle relation entre pouvoir politique et administration
  - Mettre en œuvre un véritable régime de mandats à la tête de l'administration
  - Limiter les effectifs des cabinets et de la para-administration
  - Gouverner autrement
- ▶ Poser les pouvoirs publics en exemple
  - Transformer la commande publique en référence à l'empreinte écologique
  - Responsabiliser les pouvoirs publics en tant qu'employeur
  - Gérer de façon parcimonieuse les ressources publiques

## CHAPITRE V.4. EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

### **Priorité n°1 : Combattre la violence faite aux femmes**

- ▶ Développer la prévention
- ▶ Renforcer l'aide aux victimes
- ▶ Adapter les lois pour renforcer la lutte contre la violence faite aux femmes
- ▶ Bannir le sexisme

### **Priorité n°2 : Combattre l'inégalité professionnelle et salariale**

- ▶ Mettre en place des outils d'évaluation
- ▶ Prendre des initiatives concrètes en matière de droit social
- ▶ Combattre les temps partiels non-choisis et la dérégulation du travail
- ▶ Allonger le congé de paternité

### **Priorité n°3 : Individualiser les droits et combattre les inégalités fiscales**

- ▶ Individualiser les droits sociaux
- ▶ Combattre les inégalités face à l'impôt
- ▶ Elargir les périodes assimilées
- ▶ Permettre la déductibilité fiscale aux deux parents en cas de séparation

### **Priorité n°4 : Mettre réellement en œuvre le fonds de créance alimentaire**

- ▶ Adopter et appliquer un plan d'optimisation du fonds des créances alimentaires

### **Autres priorités**

- ▶ Assurer les besoins en matière d'accueil et d'éducation des enfants
- ▶ Rendre possible la double filiation
- ▶ Rendre les services publics plus paritaires
- ▶ Ouvrir une réflexion sur le sexisme envers les hommes

## CHAPITRE V.5. INSTITUTIONNEL

### **Priorité n°1 : Mettre en œuvre une Union nationale pour le climat**

- ▶ Ne pas se tromper d'urgence
- ▶ Développer une dynamique de coordination et de coopération pour sauver le climat

### **Priorité n°2 : Moderniser le système fédéral belge**

- ▶ Election d'une partie de la Chambre des représentants à partir d'une circonscription fédérale
- ▶ Sénat des Communautés et des Régions
- ▶ Simultanéité des élections fédérales et des élections communautaires / régionales

### **Autres Priorités**

- ▶ Garantir à chaque entité les moyens requis pour faire face à ses responsabilités
  - Sauvegarde des marges de manœuvre des entités fédérées
  - Financement juste et adéquat de la Région de Bruxelles-Capitale
- ▶ Approfondir le projet commun et la solidarité entre Wallonie et Bruxelles
  - Pour une Fédération Wallonie-Bruxelles
  - Donner du corps à la Fédération Wallonie-Bruxelles
  - Propositions concrètes
  - Application du principe de subsidiarité et concrétisation de politiques différenciées en fonction des besoins spécifiques des Régions ou des bassins de vie et d'emploi
  - Réformes au sein des Régions
- ▶ Développer les mécanismes de coopération et de prévention des conflits
  - Organisation et transparence du Comité de concertation
  - Conclusion d'un accord de coopération cadre en matière culturelle
  - Coopération de la Région de Bruxelles-Capitale avec les deux autres Régions
- ▶ Respecter tous les citoyens à Bruxelles, dans la périphérie et au-delà
  - Respect des protections de la minorité flamande et des réalités multiculturelles de la Région
  - Ratification de la convention-cadre pour la protection des minorités
  - Elargissement de la Région de Bruxelles-Capitale
  - Autonomie constitutive
- ▶ Consolider la Communauté germanophone à l'intérieur de l'équilibre institutionnel actuel
  - Représentation garantie au sein de la Chambre et du Sénat
  - Autonomie constitutive

# **PROGRAMME ECOLO ELECTIONS FÉDÉRALES 2007**

## **LIVRE V POUR UNE SOCIÉTÉ DÉMOCRATIQUE**

### ***INTRODUCTION***

## Programme Ecolo Elections fédérales 2007

### Livre V - Pour une société démocratique

# **Introduction**

## **FAIRE DE LA POLITIQUE AUTREMENT, UN COMBAT DE TOUS LES JOURS**

Au-delà de ses priorités en matière d'environnement et de solidarité, ce qui caractérise le plus facilement Ecolo est cette volonté de faire de la politique autrement, appliquée et revendiquée depuis la création en mouvement puis en parti politique. Car il était clair depuis le début aux yeux des Verts qu'on ne pourrait aboutir aux ruptures nécessaires et prendre en compte les implications durables des choix politiques posés qu'en changeant de manière de faire de la politique, en associant les citoyens et les citoyennes, en empêchant les abus, en organisant le pluralisme des institutions, en combattant les inégalités et les extrémismes, en étant plus transparent, en considérant l'éthique comme une vertu cardinale. C'est la raison pour laquelle Ecolo s'est appliqué depuis le début des règles éthiques très strictes : en matière de rémunération, de cumul des mandats, d'association étroite de tous les membres aux décisions à prendre.

L'histoire politique a permis à Ecolo de confronter ses préceptes en la matière au réel, de mettre lui-même en application certaines de ses propositions dans le cadre de participations communale, provinciale ou gouvernementale, de voir certaines de ses idées adoptées par d'autres formations politiques voire – timidement – mises en application.

Cette volonté de faire de la politique autrement a montré en cette dernière année, comme jamais depuis la crise de régime précédant les élections de 1999, combien nos propositions étaient non seulement pertinentes mais aussi indispensables, dans un contexte qui a montré combien notre Etat et particulièrement la Wallonie avait besoin d'un électrochoc, pas seulement économique mais également éthique. La Wallonie a autant besoin d'un plan Marshall éthique que d'un plan Marshall économique. Pas seulement pour des questions de pudibonderie politique, mais parce que c'est de cette façon qu'on gère le mieux les affaires de l'Etat, au profit de tous et particulièrement des plus pauvres, plutôt que de l'intérêt particulier de quelques personnes puissantes, politiques ou économiques, peu soucieuses d'un développement économique et social durable, profitant à tous. Parce que, également, les partis démocratiques se doivent d'être irréprochables s'ils veulent combattre durablement et efficacement la tentation toujours plus grande de nos concitoyens et concitoyennes à accorder leur suffrage à des partis non-démocratiques, pour « jeter un coup de pied dans la fourmilière », parce que « de toute façon, ils sont tous les mêmes, ils ne pensent qu'à s'en mettre plein les poches ».

Certes, la posture d'Ecolo a donc montré sa pertinence sur le plan de la gouvernance. Cela ne signifie pas que nos propositions ne peuvent pas évoluer, qu'elles sont figées à tout jamais. Que du contraire, il est de notre devoir, en cette matière comme dans d'autres, de rester en mouvement et de nous ajuster perpétuellement, pour autant que nous gardions le cap, évidemment.

D'une part, certaines de nos propositions sont adoptées, d'autre part, le monde évolue et nous grandissons en expérience et en sagesse. Et puis aussi, de nouvelles questions émergent, qu'il faut pouvoir rencontrer par de nouvelles propositions.

## **UNE PERTE DE CONFIANCE TERRIBLE DANS NOTRE DEMOCRATIE**

De Namur à Charleroi, de l'AWIPH à Immo Congo, de la douche de Maria Arena aux voyages de Rovillard, des nombreuses turpitudes mises à jour - avec notre vigilant concours ! - dans le logement social aux opérations immobilières opaques, tout ce qui a été donné à voir aux citoyennes et citoyens depuis plus d'un an est peu ragoûtant et, inévitablement, contribue à nourrir l'insécurité sociale et l'antipolitisme, notamment au profit de l'extrême droite, alors qu'elle-même n'apporte aucune solution et présente de graves menaces pour la démocratie.

Sans parler des inégalités sociales et de genre qui font qu'ils et elles sont de plus en plus nombreux à être laissés de côté. Il est clair qu'à chaque fois qu'un dossier est traité indûment avant un autre, qu'une entreprise obtient un marché sans le mériter, que des dépenses somptuaires sont réalisées, que des agentes et agents de service public ne sont pas respectés, c'est l'Etat de droit et le principe d'égalité des citoyens qui sont bafoués et l'efficacité de nos institutions qui est remise en cause.

Il faut se réjouir que l'opposition ait fait son travail, ait dénoncé, que la presse et la Justice prennent également leur part dans la nécessaire purification des pratiques politiques. Il faut se réjouir également de ce qui a pu être fait différemment et impulsé en terme de participation, de transparence et de réforme dans le cadre des participations écologistes diverses.

## **AGIR VITE ET BIEN**

Cela montre effectivement que le changement est non seulement nécessaire, mais possible. Il est cependant urgent, raison pour laquelle les propositions d'Ecolo sont radicales et précises, que les promesses formulées se transforment en actes précis tant que l'émotion n'est pas encore tout à fait retombée.

Ecolo dispose d'une certaine expertise en cette matière qui l'habite depuis sa création et ne peut être suspect, contrairement à d'autres partis, de vouloir protéger certaines pratiques ou ralentir les réformes nécessaires.

Ces propositions sont à la fois « défensives », visant à éviter les abus et les comportements négatifs, et « offensives », visant à moderniser l'Etat, à rendre l'Etat fédéral plus performant parce que plus coopératif, à faire mieux participer les citoyennes et les citoyens, à gérer l'administration de façon moderne ou à rencontrer de grands enjeux (comme l'égalité des genres) dont la prise en compte efficace tarde depuis bien trop longtemps.

Tout autant que pour rencontrer les défis sociaux et environnementaux qui sont face à nous, il importe qu'Ecolo puisse faire valoir sa vision des choses après les élections fédérales pour contribuer à la nécessaire modernisation démocratique de l'Etat !

## **RENCONTRER LES GRANDS ENJEUX DEMOCRATIQUES**

Restaurer la confiance des citoyens et citoyennes dans l'Etat et rendre le fonctionnement de celui-ci plus efficace, plus juste en plus durable, nécessite la mise en œuvre d'une batterie de mesures qui permettront de répondre :

- au décrochage démocratique croissant ;
- à la mauvaise gestion des ressources publiques ;
- à la nécessité de moderniser les services publics ;
- aux garanties d'égalité et d'équité à apporter aux citoyens et citoyennes ;
- à la modernisation et au renouvellement des pratiques politiques, pour donner à la citoyenne et au citoyen un rôle central d'acteur de la vie en société ;
- au maintien d'une solidarité forte et équitable au sein d'un Etat fédéral moderne et solidaire.

**PROGRAMME ECOLO  
ELECTIONS FEDERALES 2007**

**LIVRE V  
POUR UNE SOCIETE  
DEMOCRATIQUE**

***CHAPITRE V.I.  
DEMOCRATIE***

## **Chapitre V.1. Démocratie**

### **LA DEMOCRATIE AUJOURD'HUI : ETAT DES LIEUX ET ANALYSE D'ECOLO**

La démocratie est ce régime politique qui permet à toutes et tous, à égalité en droit, d'exprimer, de délibérer et d'arbitrer les projets, contradictions et conflits d'une société : la démocratie nous permet de discuter et de décider de notre avenir commun, sans violence. L'exigence démocratique exprime aussi la conviction fondamentale de notre civilisation : les hommes et les femmes appartiennent à une commune humanité qui les constitue égaux, en dépit des inégalités de conditions.

C'est pourquoi la légitimité de l'Etat de droit repose avant tout sur la participation des citoyens et citoyennes, en particulier à travers le suffrage universel. Elle repose ensuite sur l'ensemble des institutions où l'action des représentants et représentantes du peuple produit les lois et les conditions de leur effectivité. En aval, la démocratie se réalise par les services publics et les fonctions collectives dont l'action fonde la recherche de l'égalité des conditions.

La démocratie demeure cependant une œuvre profondément inachevée :

- les conditions de son exercice restent déficientes pour certaines couches sociales précarisées sur le plan économique, social ou culturel ;
- son accomplissement peut de moins en moins se réduire au dépôt d'un bulletin de vote dans une urne de temps à autre, en particulier compte tenu de la complexité croissante des enjeux auxquels notre société doit faire face ;
- l'incapacité du système à apporter des solutions à une série de défis essentiels de notre temps (réchauffement climatique, augmentation des inégalités et de la pauvreté, crise de l'emploi, ...) et les déficits avérés, à plusieurs niveaux, dans la gestion du bien public interrogent la qualité des institutions et de l'appareil d'Etat ;
- la mondialisation des enjeux et l'extension du marché induisent un déplacement du processus de décision et met en relief les carences démocratiques des institutions, en particulier au niveau international ;
- plus fondamentalement encore, la résolution de la question environnementale – et, partant, l'avenir de l'humanité – exige l'intégration dans le processus délibératif des effets à long terme des décisions (ou inerties) qu'il génère, au bénéfice d'un développement qui deviendrait alors durable.

Les insuffisances de notre système politique induisent par ailleurs un certain décrochage démocratique, qui se traduit notamment par le maintien, de scrutin en scrutin, d'un haut taux de désertion électorale (absences et abstentions) ou par l'expression d'un vote important en faveur de partis liberticides. Au-delà de tels comportements en rupture dans le chef d'une partie de la population, ces insuffisances nourrissent également un désenchantement populaire plus large à l'égard des institutions démocratiques dans leur ensemble, aboutissant à relativiser dangereusement la valeur intrinsèque de la démocratie et à réduire fortement l'espérance collective dans la capacité du système à produire du changement et à faire évoluer la société selon un futur commun délibéré.

A côté de ces traits que partagent, de façon plus ou moins affirmée, la plupart des démocraties européennes, la légitimité même du pouvoir politique est plus encore ébranlée dans notre pays à la suite des nombreux scandales, abus, disfonctionnements et pratiques inadmissibles qui ont occupé l'avant-scène de l'actualité durant ces deux dernières années.

Ces affaires ont mis en relief l'immense chantier qui s'impose en termes de gouvernance et de pratiques politiques. Compte tenu de leur ampleur et de leur gravité, ces affaires ont également mis en question les fondements du régime démocratique lui-même, ses finalités, ses moyens ainsi que le rôle et les responsabilités de chacun de ses acteurs. A ce titre, la démocratie est, tout simplement, menacée.

Ecolo estime dès lors qu'il y a lieu non seulement d'approfondir et d'élargir la démocratie, mais également de la régénérer en profondeur, afin de refonder sa légitimité.

## LA DEMOCRATIE DEMAIN : LES PROPOSITIONS D'ECOLO

### PRIORITE N°1 :

#### DEVELOPPER LA PARTICIPATION

Le développement de la participation apparaît essentiel dans la reconquête du système démocratique par les citoyens et citoyennes. **Ecolo veut ainsi leur ouvrir l'espace public ainsi qu'aux associations et mouvements sociaux, aux usagers, aux travailleurs, afin que le pouvoir démocratique soit partagé par le plus grand nombre**, en ce compris entre deux scrutins. Cette volonté repose également sur une conviction plus large : si l'extension du processus de délibération en amont de la décision augmente la légitimité de cette décision, cette légitimité accrue est également de nature à renforcer la qualité et l'efficacité des politiques publiques.

Pour Ecolo, il est donc nécessaire de compléter la démocratie représentative, reposant sur la désignation de mandataires élus par les citoyens et les citoyennes pour assurer la gestion de l'intérêt collectif, par des mécanismes de participation de la population, via lesquels elle peut s'approprier le processus de décision, voire prendre elle-même les décisions les plus importantes pour l'avenir de la société.

En particulier, l'extension de l'expression démocratique apparaît comme tout à fait fondamentale pour permettre aux démocraties d'assumer leurs responsabilités face aux enjeux écologiques. Il importe dès lors que les grandes décisions ayant un impact potentiel fort en terme de développement durable fassent systématiquement l'objet d'un vaste débat public préalable afin de permettre aux citoyennes et aux citoyens informés de prendre la mesure des problèmes et de proposer (ou d'adhérer à) des solutions responsables.

#### **PROPOSITION : Organiser des référendums à portée décisionnelle à tous les niveaux de pouvoir**

Ecolo propose, d'une part, d'instituer le référendum législatif aux niveaux fédéral, communautaire et régional, d'autre part, de rendre possible, à côté de la consultation populaire, l'organisation de référendums aux niveaux communal et provincial, et, enfin, de permettre la tenue d'un référendum préalable à la ratification des traités internationaux qui impliquent un transfert de souveraineté.

L'organisation de ces référendums devrait naturellement être entourée de conditions et modalités de nature diverse :

- pour éviter toute dérive populiste, dilatoire ou plébiscitaire, Ecolo propose que le référendum puisse être déclenché sur base d'une double initiative, à la fois représentative et populaire (les signatures d'au moins 1/3 de l'assemblée du niveau de pouvoir concerné et d'au moins 5% du corps électoral correspondant devraient être réunies) ;
- aucun référendum ne pourrait être organisé quant à des propositions en contradiction avec les Droits de l'Homme - ou avec les déclarations, conventions et pactes de droit international y afférents – ou requérant une majorité parlementaire spéciale ou encore en matière fiscale ;
- avant le lancement d'un référendum, la Cour d'arbitrage ou le Conseil d'Etat, selon le niveau de pouvoir concerné, exercerait un contrôle de validation constitutionnelle et formelle des propositions de référendum ;
- en cas de référendum, les autorités publiques concernées organiseraient un vaste processus de débat public. Elles assureraient également de façon officielle et objective la diffusion large, d'une information complète et contradictoire ;
- la participation au scrutin serait obligatoire, y compris pour les personnes d'origine étrangère résidant depuis plus de 5 ans sur le territoire, sauf au niveau fédéral.

### **PROPOSITION : Déployer de nouveaux outils participatifs**

L'ouverture large du processus délibératif aux citoyens et aux citoyennes et la mise en œuvre d'une culture de la participation appelle l'irrigation continue du système politique par de multiples voies, qui peuvent être, selon les cas, ponctuelles ou récurrentes, de vaste ampleur ou de moindre ambition. Il s'agit ainsi d'ouvrir de nouvelles formes de représentation, croisant savoirs de terrain, expertise scientifique et représentation politique plus classique.

Ecolo propose en ce sens de mettre en œuvre de façon plus structurelle les outils participatifs qui ont été initiés à une échelle expérimentale depuis quelques années, et en particulier le budget participatif et la conférence – ou panel – de citoyens et citoyennes, dans le cadre d'une amélioration plus large du débat public, en particulier pour ce qui concerne les enjeux écologiques (multiplication des occasions, diversification des formes, interaction entre la population et les gouvernants, articulation à la décision).

Ces démarches pourraient ainsi être mises en œuvre au niveau local (contrat d'avenir local, schéma de structure, ...) ainsi qu'au niveau régional (plan stratégique, agenda 21, ...) ou fédéral (choix sociétaux ou scientifiques, par exemple). Des phases plus formelles d'apprentissage des institutions démocratiques seront prévues là où il apparaît nécessaire d'en connaître le fonctionnement.

Enfin, comme dans le cas de référendums ou de consultations populaires, les règles du jeu et la suite donnée aux délibérations seront annoncées dès le départ afin d'en garantir la crédibilité et la transparence.

Ecolo est également favorable à la création d'un droit d'initiative législative citoyenne, soit l'obligation pour le Parlement fédéral - ou un Parlement communautaire ou régional - d'inscrire à son ordre du jour et d'examiner toute proposition de loi, de décret ou d'ordonnance, ou encore toute proposition de résolution, soutenue par 1 % du corps électoral correspondant (sauf propositions en contradiction avec les Droits de l'Homme ou requérant une majorité parlementaire spéciale ou encore en matière fiscale).

### **PROPOSITION : Amplifier le rôle des consultations populaires**

Ecolo propose d'assouplir les conditions dans lesquelles une consultation populaire d'initiative citoyenne peut intervenir au niveau communal ou au niveau provincial. Ecolo souhaite également permettre l'organisation de consultations populaires au niveau régional.

### **PROPOSITION : Renouveler la fonction consultative**

Il existe par ailleurs un grand nombre de conseils consultatifs en Belgique, qui ont pour principale mission de conseiller les gouvernants des différents niveaux de pouvoir, dans une série de politiques sectorielles. Si cette dynamique consultative est de nature à élargir et à enrichir le processus décisionnel, elle présente toutefois certains signes d'essoufflement : conseils consultatifs très nombreux et trop peu hiérarchisés, ajoutés les uns aux autres sans logique d'ensemble selon les besoins du moment ; activité trop fortement centrée sur l'examen de projets de décision dont les lignes directrices ont déjà été arrêtées ; production d'avis qui ne sont pas pris en compte ou même pas lus, voire qui ne peuvent être rendus publics ; ...

Ecolo propose de mettre à plat la fonction consultative afin de renouveler son organisation et son fonctionnement et d'intensifier son apport à la délibération publique :

- restructuration des conseils, afin d'aboutir à des conseils plus transversaux, moins nombreux et plus hiérarchisés ;
- ouverture de leur composition à la pluralité des points de vue pour sortir de la seule représentation des intérêts concernés ;
- amélioration de l'information des conseils en amont, quant à l'intention des décideurs et quant au calendrier de la décision ;
- renforcement de l'autonomie des conseils, notamment dans leur capacité à organiser des débats publics ou à remettre des avis d'initiative, par exemple en termes de vision prospective ;
- systématisation de la publicité des avis produits et de l'obligation pour l'autorité publique de motiver toute décision en sens contraire ;
- renouvellement partiel des organes ;
- limitation des mandats dans le temps et limitation des cumuls ;
- plafonnement des dépenses de fonctionnement.

### **PRIORITE N°2 :**

#### **AMELIORER LA LISIBILITE DES ENJEUX ELECTORAUX**

Les élections conservent naturellement un rôle tout à fait central dans le processus d'arbitrage collectif au sein de la société, au travers de la désignation des représentantes et des représentants mandatés à cette fin. Il importe dès lors que les électrices et les électeurs puissent se réapproprier pleinement ce temps démocratique, afin que les orientations exprimées par leurs suffrages soient correctement prises en compte et rencontrées par les politiques publiques qui sont ensuite mises en œuvre. **Pour Ecolo, il convient en conséquence de moderniser le système électoral et d'approfondir la démocratie représentative, en améliorant la lisibilité des enjeux électoraux.**

Pour Ecolo, il est nécessaire que les électeurs puissent effectuer leur choix dans la plus grande compréhension possible des enjeux, afin que le vote retrouve sa valeur démocratique dans l'orientation du destin collectif.

Ecolo soutient également une série d'autres propositions au niveau du système électoral, d'une part, de la démocratie représentative, d'autre part : droit de vote et d'éligibilité, transparence et équité du scrutin, pluralisme démocratique au sein des institutions ; amélioration de la démocratie parlementaire, renforcement de la démocratie locale, lutte contre les partis liberticides.

Ecolo propose dès lors, à côté d'une modernisation et d'un approfondissement plus large du système démocratique, d'améliorer la lisibilité des enjeux électoraux, des candidatures, des votes et des coalitions, à travers 4 mesures visant la transparence des candidatures, la dissuasion des transfuges, la régulation des voix de préférence et l'encouragement de la publicité des accords préélectoraux.

#### **PROPOSITION : Garantir la transparence des candidatures**

Il convient de contraindre les mandataires politiques à ne se présenter au suffrage universel que pour briguer un mandat qu'ils sont disposés à exercer réellement.

Ecolo entend en ce sens interdire les candidatures simultanées sur les listes électorales pour plusieurs mandats de niveaux de pouvoir différents entre lesquels existe une incompatibilité légale. Ecolo propose également d'instaurer une démission d'office, en cas d'élection, à l'égard des mandats déjà en cours et légalement incompatibles avec le mandat brigué. Ecolo soutient encore la suppression du système d'empêchement ministériel pour les fonctions de bourgmestre ou d'échevin ou échevine. Ecolo est enfin favorable à une vérification plus stricte du respect des conditions de domiciliation.

#### **PROPOSITION : Dissuader les transfuges**

Afin de dissuader les transfuges opportunistes ou basement alimentaires, qui rompent indûment des équilibres démocratiquement acquis ou privent des formations politiques de moyens, Ecolo propose d'y attacher deux effets de plein droit, élargissant et généralisant de la sorte les sanctions existant actuellement en Wallonie pour les conseillères et conseillers communaux : d'une part la perte de tous les mandats exécutifs ou dérivés exercés par le mandataire concerné, et d'autre part l'inéligibilité de la ou du même mandataire à tout mandat exécutif ou dérivé aussi longtemps que son (ou ses) mandat(s) électif(s) en cours lors de son transfert n'ont pas pris fin.

#### **PROPOSITION : Réguler différemment les votes de préférence**

Il convient de réguler les votes de préférence afin de préserver le sens de ce choix personnalisé et d'empêcher certains groupes organisés de peser de façon excessive dans le choix des élus et élues sur une liste donnée.

Ecolo est favorable à la limitation du nombre de votes de préférence que peut exprimer un électeur ou une électrice à 3 par scrutin.

#### **PROPOSITION : Encourager la publicité des accords préélectoraux**

Il pourrait être envisagé d'interdire par principe tout accord préélectoral secret. Une telle interdiction apparaît toutefois impossible à opérationnaliser, en termes de moyens de contrôle.

Compte tenu de cette difficulté, Ecolo propose d'encourager la publicité de ces éventuels accords préélectoraux au niveau communal, en accordant un avantage électoral aux listes qui, avant les élections, déposent une déclaration officielle exprimant publiquement leur volonté de constituer ensemble une majorité. Cet avantage se situerait sur le plan de la technique électorale et consisterait à globaliser leurs résultats électoraux pour le calcul des sièges à attribuer, avant de les répartir

entre elles de manière strictement proportionnelle. Cette combinaison permettrait de clarifier les enjeux électoraux tout en respectant la spécificité de chaque liste et l'équité du scrutin.

### **PRIORITE N°3 :**

#### **EVALUER LES POLITIQUE PUBLIQUES**

La mise en œuvre d'une évaluation démocratique des politiques publiques, par l'ajustement continu qu'elle induit au niveau des décisions prises en fonction des objectifs poursuivis et des effets observés, représente en réalité un changement de mode de gouvernance nécessaire et salutaire, tant en terme d'efficacité de l'action politique que sur un plan strictement budgétaire.

#### **PROPOSITION : Développer une culture de l'évaluation**

Ecolo propose de développer une véritable culture de l'évaluation démocratique des politiques publiques.

L'implémentation d'une telle dynamique requiert une action sur plusieurs plans : pilotage général sous la responsabilité du pouvoir législatif, mise sur pied d'un organe autonome faisant référence en matière d'évaluation, impulsion d'une démarche d'évaluation interne au sein même de chaque service public ou ministère (définition et mise à jour d'indicateurs et de tableaux de bord, consacrant notamment la dimension du temps et des impacts à long terme), organisation de formations à l'évaluation des politiques publiques (notamment au sein des cursus universitaires en gestion publique et des programmes de formation continuée des agents publics),...

#### **PROPOSITION : Impliquer les usagers et les travailleurs et travailleuses**

Pour Ecolo, loin de constituer une démarche hermétique monopolisée par des experts, l'évaluation démocratique des politiques publiques doit être organisée de manière absolument participative, pour donner une large place à son public. Dans le même sens, les agents et agentes du service public – de tous les niveaux de la hiérarchie administrative - doivent certainement être impliqués dans l'évaluation des politiques auxquelles ils contribuent et dans la gestion du changement.

#### **PROPOSITION : Evaluer toutes les politiques publiques tous les 5 ans**

Ecolo propose de définir un cadre institutionnel de nature à permettre l'organisation systématisée de l'évaluation des politiques publiques dans le respect des exigences d'indépendance, de rigueur, de pluralisme, d'ouverture, de transparence et de publicité.

Toute législation ou toute politique, en particulier en cas d'impact sociétal ou budgétaire significatif ou en cas de degré d'incertitude élevé, devrait pouvoir faire l'objet d'une évaluation, dans un délai de 5 ans, ou à l'initiative du Parlement - ou d'une de ses commissions –, du Gouvernement, des instances de médiation ou de 1 % du corps électoral.

Ecolo propose également de créer un conseil fédéral de l'évaluation, sous l'autorité du Parlement, chargé de garantir la qualité et la cohérence méthodologique des évaluations, de commander les évaluations, d'initiative ou sur demande, d'initier une politique de formation et de réguler le secteur de l'évaluation, notamment en assurant l'agrégation des évaluateurs et évaluatrices. Un même organe pourra être créé au niveau des entités fédérées.

La Cour des comptes pourra par ailleurs être habilitée à contribuer à l'évaluation des politiques publiques, dans le respect des standards définis par le conseil fédéral de l'évaluation.

Les médiatrices et médiateurs devront enfin être associés à cette démarche, dans la mesure où les rapports annuels qu'ils déposent auprès du pouvoir législatif constituent une source intéressante pour identifier les normes qu'il convient d'améliorer, sur base de la pratique.

## **AUTRES PRIORITES**

### **MODERNISER LE SYSTEME ELECTORAL**

#### **PROPOSITION : Elargir le droit de vote et d'éligibilité**

La loi du 19 mars 2004 a octroyé le droit de vote aux élections communales aux ressortissants et ressortissantes de nationalité étrangère hors Union européenne qui résident depuis plus de 5 ans dans notre pays. Cette loi ne peut être considérée comme un point d'aboutissement, mais constitue un nouveau jalon dans une conquête historique plus large, au nom de laquelle aucune citoyenne ou citoyen ne peut être privé de son droit fondamental à participer à la désignation de ses représentants et représentantes et à avoir son mot à dire sur les choix posés en son nom.

Ecolo revendique l'élargissement du droit de vote au niveau provincial, régional et européen pour les ressortissants et ressortissantes de nationalité étrangère, ainsi que l'octroi aux mêmes personnes du droit d'éligibilité aux mêmes niveaux de pouvoir, ainsi qu'au niveau communal.

Ecolo soutient également l'abaissement de l'octroi du droit de vote à 16 ans<sup>1</sup>.

Ecolo est favorable au maintien de l'obligation de vote, qui doit être la même pour tous les citoyens et les citoyennes.

#### **PROPOSITION : Garantir la transparence et l'équité du scrutin**

Ecolo estime que, dans l'état actuel des technologies, seul le vote sur bulletins en papier, avec dépouillement manuel par des citoyennes et des citoyens désignés à cet effet, peut garantir un contrôle transparent et démocratique du scrutin. Ecolo demande dès lors **le maintien - ou le rétablissement - du vote papier** et exige qu'aucune modification nouvelle du système de vote ou de dépouillement – par exemple, dépouillement par lecture optique - ne puisse être adoptée sans la garantie d'un contrôle aussi démocratique que celui que permet le vote papier.

Ecolo propose également **l'adoption d'une loi d'encadrement des sondages**, définissant des règles déontologiques et méthodologiques minimales, imposant la publication avec les résultats du sondage de la méthodologie appliquée pour sa confection et interdisant la réalisation et la publication de tout sondage dans les dix jours qui précèdent les élections.

Ecolo entend par ailleurs consolider la législation applicable en matière de dépenses électorales et de financement des partis, en réduisant le volume de dépenses électorales autorisées – en particulier au niveau des listes et candidats et candidates, afin que le volume global des dépenses électorales tende à se rapprocher des montants octroyés aux partis en termes de financement public -, en disciplinant

<sup>1</sup> Cette proposition est détaillée dans le chapitre programmatique consacré à la jeunesse.

l'affichage électoral et en complétant le contrôle actuel de la commission parlementaire, en amont par un avis conforme, ou en aval au travers d'un droit de recours, à l'intervention d'une instance tierce (Cour des comptes ou collège composé d'anciennes et d'anciens parlementaires et de conseillers et conseillères à la Cour des comptes).

### **PROPOSITION : Assurer le pluralisme au sein des institutions démocratiques**

Ecolo propose d'assurer la proportionnalité de la représentation du système électoral, en uniformisant le seuil d'accès à l'appareillement à 5% aux élections régionales et provinciales, et en utilisant la clé D'Hondt aux élections communales, à l'instar des autres scrutins.

Ecolo propose par ailleurs de supprimer le seuil d'éligibilité de 5 % prévu pour l'élection de la Chambre des représentants.

Ecolo entend également optimiser la représentation de l'opposition démocratique au sein des organes de gestion des entités dérivées – entreprises publiques, organismes d'intérêt public, intercommunales, sociétés de logement de service public, régies autonomes ou ASBL, ... -, en généralisant l'application de la clé D'Hondt là où tel n'est pas le cas, en calculant la représentation sur base des suffrages exprimés par les électeurs et non sur base des sièges en résultant, et en organisant, préalablement à la représentation proportionnelle, une représentation minimale des différentes tendances démocratiques représentées au sein de l'assemblée du niveau de pouvoir concerné.

### **APPROFONDIR LA DEMOCRATIE REPRESENTATIVE**

#### **PROPOSITION : Améliorer la démocratie parlementaire**

Ecolo propose de renforcer le pouvoir de proposition du Parlement en facilitant la possibilité de soumettre les propositions législatives des parlementaires à l'avis du Conseil d'Etat et en valorisant la motion de recommandation par rapport à la motion pure et simple.

Ecolo entend également renforcer la capacité de contrôle du Parlement à l'égard du Gouvernement, en organisant la publicité des décisions du Gouvernement et des avis qui lui sont rendus (concertation syndicale, inspection des finances, avis non publiés du Conseil d'Etat, lettres de mission des hauts fonctionnaires sous mandat) ainsi que des décisions du Comité de concertation, en améliorant le suivi de l'action des organismes d'intérêt public, en modernisant les règles de la comptabilité publique, en offrant l'accès aux groupes parlementaires au suivi de l'exécution des crédits budgétaires et en limitant les congés des assemblées parlementaires.

Ecolo souhaite également renforcer spécifiquement les dispositifs de contrôle en matière de politique internationale par une triple voie : mise à disposition du Parlement de moyens humains pour examiner les propositions de directives européennes ou de conventions internationales, présentation régulière par les membres du Gouvernement de notes politiques (ex ante) et de notes d'évaluation (ex post) relatives aux dossiers dont le processus décisionnel relève d'instances internationales, mise sur pied d'un comité permanent de contrôle de la politique étrangère, à l'instar du comité P et du comité R.

Ecolo suggère encore d'améliorer la publicité et l'ouverture des travaux parlementaires, notamment en encourageant la pratique des auditions de représentants de la société civile, en assurant la diffusion des débats via internet et en expérimentant leur télédiffusion, ainsi qu'en améliorant la convivialité et les fonctionnalités des sites internet parlementaires.

Ecolo propose enfin de limiter et de baliser les voyages parlementaires.

### **PROPOSITION : Renforcer la démocratie locale**

Ecolo veut revoir les rôles respectifs du conseil communal et du collège communal, pour attribuer au collège – élu en équipe - les compétences relevant de la gestion quotidienne et transformer le conseil en une réelle assemblée de débat, devant laquelle le collège est pleinement responsable. Cette assemblée devrait être présidée par une ou un conseiller communal choisi en son sein, en dehors des membres du collège, à l'instar des assemblées démocratiques des autres niveaux de pouvoir. Parallèlement, Ecolo propose de retirer toute compétence d'ordre juridictionnel aux conseils et collèges provinciaux, notamment en matière de contentieux électoral.

Les droits des conseillères et conseillers communaux (accès et coûts des documents, délais de convocations des différentes instances, droit de d'interroger ou d'interpeller le collège, capacité de contrôle des entités paralocales) restent tout à fait insuffisants et doivent aussi être considérablement renforcés.

Ecolo estime par ailleurs essentiel que les communications des mandataires exécutifs locaux soient limitées et contrôlées - comme c'est le cas au niveau des Gouvernements – et que les bulletins d'informations et sites internet des pouvoirs locaux soient ouverts à l'expression des tendances démocratiques de l'opposition, tel que le recommande la Commission Nationale Permanente du Pacte Culturel.

Enfin, Ecolo est favorable à la désignation de la ou du bourgmestre sur base d'une double légitimité, au sein du conseil communal et au sein de la population. Ecolo propose ainsi que la ou le bourgmestre soit élu par le conseil communal, parmi les élus et élues ayant obtenu le plus de voix de préférence au sein d'une des listes formant la majorité.

### **PROPOSITION : Poursuivre la lutte démocratique contre les partis liberticides**

Ecolo est favorable à la formulation, à l'encontre des partis liberticides, d'un principe général constitutionnel de déchéance des droits démocratiques dérivés (financement public et dotations parlementaires, représentation au sein des organes de gestion des entités dérivées, accès aux bulletins d'information et aux tribunes électorales), et à l'extension de ce principe à l'égard de toute organisation liberticide (subvention, aide à la presse...).

Dans ce cadre, c'est la Cour d'arbitrage qui détiendrait le monopole de jugement de la compatibilité des actes et du programme d'un parti ou d'une organisation liberticide avec l'institution même des droits et libertés fondamentaux.

## **REINVENTER LE PLURALISME DANS LA SOCIÉTÉ**

### **PROPOSITION : Mettre en débat et renforcer le Pacte culturel**

Ecolo entend actualiser et renforcer l'action du Pacte culturel dans le but d'élargir le pluralisme des institutions culturelles en diversifiant la composition de leurs organes et

en y associant les groupements d'usagers et les professionnels et professionnelles de la culture à côté des représentants et représentantes des partis politiques démocratiques, étendre son champ d'application – notamment aux secteurs de l'enfance, de l'aide à la jeunesse... – subordonner le financement public à des conditions de participation et d'égalité des usagers, ainsi que renforcer la Commission nationale permanente du Pacte culturel dans son pouvoir de contrôle et d'avis.

### **PROPOSITION : Conclure un Pacte associatif réellement contraignant**

Ecolo soutient la conclusion d'un véritable Pacte associatif, définissant un cadre d'action de nature à garantir la liberté d'action des associations, énonçant des principes de droit précis, applicables et contrôlables et aboutissant à une réelle évolution sur le terrain : transparence dans l'octroi des subventions, motivation des décisions, garantie de financement (notamment quant aux délais de liquidation des subventions et quant à un engagement pluriannuel lorsque cela se justifie), reconnaissance de leur fonction critique, droit d'ester en justice,... sont autant de principes qui devraient figurer dans ce Pacte associatif, qui serait opposable à toutes les autorités publiques, de la Commune à l'Etat fédéral.

### **PROPOSITION : Poursuivre le décroisement de la société**

Ecolo est favorable à l'objectivation du financement des cultes et de la laïcité en fonction des convictions de la population, sur base d'une enquête officielle réalisée à intervalles réguliers auprès de l'ensemble de la population. Chaque citoyenne et citoyen pourrait, dans ce cadre, déclarer sa préférence en faveur d'un culte ou d'un mouvement philosophique de son choix et les moyens budgétaires seraient ensuite répartis entre les cultes reconnus et les organisations non confessionnelles au prorata des résultats de cette enquête. Parallèlement, il convient d'organiser la transparence dans la gestion des moyens attribués aux cultes et à la laïcité et de contrôler le financement provenant d'autorités étrangères.

Ecolo entend également décroiser le système d'enseignement. Ecolo propose en ce sens de perméabiliser et de démocratiser les réseaux d'enseignement en basant le pluralisme scolaire sur l'autonomie et la spécificité des projets d'établissement dans un cadre régulé par les pouvoirs publics, ainsi que d'introduire un module d'initiation à la philosophie et un module d'initiation au fonctionnement du système démocratique, communs à l'ensemble des réseaux, en complément des cours de religion et de morale non confessionnelle.

Ecolo poursuit la même logique de décroisement dans le secteur de la santé et de l'aide aux personnes, au travers de plusieurs orientations : structuration pluraliste de l'offre au niveau local, collaboration entre institutions issues de différents piliers, séparation des tâches d'assureur et de prestataire de soins, participation des bénéficiaires.

Ecolo veut enfin mettre un terme à la participatisation des recrutements et promotions dans la fonction publique<sup>2</sup> via une objectivation des recrutements.

---

<sup>2</sup> Ces propositions sont détaillées dans le chapitre « Fonction publique » de notre programme.

**PROGRAMME ECOLO  
ELECTIONS FEDERALES 2007**

**LIVRE V  
POUR UNE SOCIETE  
DEMOCRATIQUE**

**CHAPITRE V.2.  
ETHIQUE POLITIQUE ET  
GOUVERNANCE**

Programme Ecolo Elections fédérales 2007

LIVRE V - Pour une société démocratique

## **Chapitre V.2. Ethique politique et gouvernance**

**Renouveler la gouvernance, promouvoir la transparence,  
accentuer le contrôle**

### **ETHIQUE POLITIQUE ET GOUVERNANCE : ETAT DES LIEUX ET ANALYSE D'ECOLO**

Le régime démocratique ne repose pas sur le seul suffrage universel, pas plus que sur les seules institutions représentatives, sur des dispositifs d'évaluation - encore largement à créer - ou sur le pluralisme qui peut habiter la société dans son ensemble.

En effet, la légitimité du pouvoir politique procède autant de la qualité de la gouvernance publique, de la bonne utilisation des deniers publics et de l'éthique avec laquelle les mandataires et gestionnaires publics exercent leur responsabilité au service de l'intérêt général.

Il faut observer que plusieurs maux endémiques vicient notre système démocratique et entravent fortement sa capacité à remplir ses missions de façon efficace et équitable :

- le clientélisme et le règne des passe-droits dominant encore trop souvent le fonctionnement des institutions publiques ;
- la dispersion du pouvoir entre une multiplicité d'acteurs publics entraîne, dans une série de secteurs, une concurrence stérile et une déperdition de ressources ;
- les conflits d'intérêt et les concentrations d'influence ont été érigés en mode habituel de conquête et d'exercice du pouvoir à un trop grand nombre d'endroits.

Ces différents maux qui, dans une ampleur variable selon les niveaux de pouvoir, altèrent la démocratie et compromettent l'Etat de droit, requièrent un renouvellement de l'éthique politique et une modernisation profonde de la gouvernance publique.

Les différents scandales et errances qui ont été révélés durant ces deux dernières années, principalement en Wallonie mais pas exclusivement, illustrent de façon spectaculaire cette réalité et plongent notre système dans une crise de régime sans précédent. La liste des « affaires » est longue et exige une prise de conscience urgente de la gravité de la situation et la mise en œuvre d'une véritable révolution en matière de pratiques politiques et de gouvernance.

Plusieurs améliorations ont été apportées en la matière, parfois à la suite d'un combat démocratique de longue haleine. Tel est le cas, par exemple, de l'obligation incombant à présent aux mandataires de déclarer annuellement leurs mandats et leur patrimoine, qui a enfin été opérationnalisée après dix ans de discussions et de pressions et qui constitue un outil puissant en matière de transparence.

Certaines réformes ont également été adoptées sous le feu des récentes crises :

- certaines incompatibilités ont été définies dans le secteur du logement social wallon ;
- l'opportunité de programmer la formation des mandataires publics s'impose peu à peu, quoique encore timidement, voire uniquement en façade.

Un certain nombre d'annonces ont encore été formulées, en particulier en Région wallonne, mais restent à ce jour à l'état de projet ou de promesse (régulation des rémunérations et avantages liés à certains mandats ou renforcement des contrôles, par exemple), voire ont été reportées en 2012 (!).

Si ces différentes modifications ou adaptations vont évidemment dans la bonne direction, elles demeurent insuffisantes, voire largement insuffisantes, par rapport aux difficultés posées. Singulièrement, face aux affaires qui se succèdent, les Exécutifs (et particulièrement le Gouvernement wallon) tendent systématiquement à temporiser et à minimiser, et, lorsqu'ils ouvrent une réforme, à le faire en veillant à préserver les prés carrés et les intérêts partisans ou individuels. Pire, dans bon nombre de cas, ils décident d'avancer à contresens !

Ecolo estime que l'état de crise que vit l'Etat et en particulier la Wallonie impose une rupture fondamentale en matière d'éthique politique et de gouvernance, comprenant la remise en question d'un certain nombre de maux qui gangrènent structurellement notre système politique, afin de restaurer la capacité d'action des pouvoirs publics, de refonder la légitimité de leur intervention et de rétablir la confiance des citoyens et des citoyennes dans leurs institutions.

Ecolo veut renouveler la méthode de gouvernance et promouvoir la transparence, ainsi qu'étendre et approfondir les dispositifs de contrôle, et défend plusieurs propositions pour chacun de ces deux axes.

## **L'ETHIQUE POLITIQUE ET LA GOUVERNANCE DEMAIN : LES PROPOSITIONS D'ECOLO**

### **PRIORITE N°1 :**

#### **OBJECTIVER LES DECISIONS PUBLIQUES**

Pour rétablir l'égalité de traitement entre les citoyens et citoyennes, il faut objectiver les décisions publiques.

De trop nombreuses situations connues (recrutements familiaux ou sous-localistes dans la fonction publique, subsides réservés aux associations de la bonne « couleur », octroi de logement via des permanences sociales, au détriment des candidats et candidates en attente,...) illustrent une réalité habituelle : de trop nombreuses structures publiques et de trop nombreux mandataires considèrent que certains citoyens ou citoyennes sont plus égaux que d'autres. Il s'agit de leurs clients, c'est-à-dire les citoyens dont ils tentent par là d'acheter les suffrages en échange de services ou de promesses.

A chaque fois qu'un piston fait passer un dossier au-dessus de la pile, pour un logement social, pour un emploi public, pour une promotion ou pour un subside, c'est pourtant le principe d'égalité entre les citoyens qui est mis à mal et, dans le même temps, l'Etat de droit et la démocratie. A chaque fois qu'un piston fait passer un dossier au-dessus de la pile, c'est toute la pile qui est préjudiciée. A chaque fois qu'un piston fait passer un dossier au-dessus de la pile, c'est le moral des citoyens qui attendent leur tour qu'on sape, c'est la motivation des agents publics qu'on érode, c'est la confiance du public envers l'Etat et les services publics qu'on altère.

Ecolo propose d'objectiver les décisions publiques par la définition et l'application de procédures transparentes et organisées, incluant une définition préalable des critères

d'appréciation de l'autorité publique, une information complète et précise des demandeuses et demandeurs potentiels, une motivation rigoureuse de toute décision par rapport à ces critères et une certaine publicité *a posteriori* des décisions prises.

Un tel dispositif doit être mis en œuvre pour toute attribution de logement social ou public et pour tout octroi de subsides, en ce compris les subsides aux collectivités locales et les subsides issus des moyens de la Loterie nationale. Les recrutements et engagements - et promotions - de personnel au sein de la fonction publique ou de toute structure publique doivent répondre aux mêmes exigences<sup>3</sup>.

## **PRIORITE N°2 :**

### **SORTIR DU SYSTEME DES BARONNIES**

Le maintien ou le développement de sous-régionalismes ou de sous-localismes tend à aboutir à de nombreuses dispersions et dilutions de pouvoir, à des gaspillages d'énergies et de ressources, ainsi qu'à des neutralisations et « doublons » particulièrement coûteux pour la collectivité. Ce phénomène induit corollairement une autonomisation de microsphères de pouvoir de nature à rendre plus difficile le contrôle démocratique et, partant, la lutte contre les abus.

La possibilité de cumuler une fonction parlementaire et un mandat exécutif local – et sa quasi institution en idéal type politique dans les partis traditionnels – et l'existence d'un tissu institutionnel surabondant constituent les principaux vecteurs organiques de ces baronnies.

Ecolo entend dès lors, à côté d'autres propositions en matière de conflits d'intérêt et concentrations de pouvoir, de rémunérations publiques, de gouvernance, de transparence et de contrôle, programmer la sortie du système des baronnies en établissant une incompatibilité mettant un terme à ce cumul et en rationalisant la multiplicité d'acteurs situés au niveau intermédiaire.

### **PROPOSITION : Rendre incompatibles la fonction de parlementaire et tout mandat exécutif local**

La problématique du cumul entre la fonction de parlementaire et un mandat exécutif local – mayorat, échevinat et présidence CPAS, voire présidence d'une intercommunale ou d'une structure assimilée – apparaît centrale dans le débat de la gouvernance publique, tant il pose de difficultés majeures, sur plusieurs plans.

L'intérêt pour la commune de disposer d'un relais au sein du Parlement est parfois mis en avant pour justifier pareille situation ; un tel argument ne résiste cependant pas à l'analyse, autant parce que le ou la parlementaire ne représente pas sa commune au sein du Parlement mais une population beaucoup plus large, que parce qu'une telle logique serait constitutive d'une rupture d'égalité majeure pour les communes, beaucoup plus nombreuses, qui ne sont pas représentées au sein du même Parlement. Subsidiairement, la fonction de parlementaire constitue un emploi à temps plein, rémunéré comme tel. Il convient dès lors de l'exercer avec la disponibilité requise.

Ecolo veut dès lors établir une incompatibilité de plein droit entre la fonction de parlementaire et tout mandat exécutif au niveau local. La suppression du système d'empêchement ministériel pour les fonctions de bourgmestre ou d'échevin, telle qu'exposée au chapitre I du présent livre, concourt à la même finalité.

---

<sup>3</sup> Lire à ce sujet nos propositions relatives à la fonction publique.

### **PROPOSITION : Limiter l'exercice de la fonction de bourgmestre à deux mandats consécutifs**

Ecolo souhaite limiter l'exercice de la fonction de bourgmestre à deux mandats consécutifs. Un système fondé exclusivement sur les voix de préférence (comme en Wallonie) est de nature à entraver le renouvellement nécessaire à la vitalité démocratique. Il doit dès lors être régulé.

### **PROPOSITION : Simplifier les institutions intermédiaires pour faire émerger un projet régional en Wallonie**

Ecolo propose de restructurer et de simplifier le niveau de pouvoir intermédiaire, soit l'ensemble des institutions situées entre Région et communes, par une triple action :

- réorganisation générale autour de communautés de communes – communautés urbaines et rurales – correspondant aux bassins de vie, reconnues par décret comme outil privilégié de coopération et de gestion des intérêts supracommunaux et élues directement, dans le cadre d'un maillage complet du territoire ;
- suppression des provinces, une fois remplacées dans leurs missions actuelles par ces communautés de communes et par des transferts de moyens et missions vers d'autres niveaux de pouvoir ;
- redéploiement d'un certain nombre d'organismes pararégionaux sur une base régionale - tels que les agences de stimulation économique, les invests, les transports en commun ou les aéroports - par fusion des organes de gestion et implication des acteurs locaux à travers des organes consultatifs décentralisés.

Cette réorganisation doit s'opérer dans le respect de l'emploi, dans le maintien des missions d'intérêt public exercées, dans l'amélioration des services fournis aux citoyens et citoyennes, et doit faire l'objet d'une planification par étapes (prise de décision, réaffectation des missions, des infrastructures et du personnel, évaluations périodiques de l'avancement des réformes) visant à mettre en œuvre cette rationalisation des différents outils (existants ou à créer) dans un délai raisonnable.

### **PROPOSITION : Créer une circonscription électorale wallonne unique**

Ecolo est par ailleurs favorable à la création d'une circonscription électorale unique couvrant l'ensemble du territoire régional et sur base de laquelle serait élue une partie du Parlement wallon, dans le respect de la représentation proportionnelle.

## **AUTRES PRIORITES**

### **ABOLIR LE CLIENTELISME ET LES PRIVILEGES**

### **PROPOSITION : Réguler et informer sur la déontologie entre les mandataires et les citoyens et citoyennes**

Parallèlement à la mise en œuvre de dispositifs d'objectivation des décisions publiques, il est également indispensable de baliser les relations entre les mandataires publics et les citoyens et citoyennes, et en particulier les services que les mandataires publics peuvent leur fournir.

Ecolo revendique à cette fin l'adoption d'un code de déontologie dans des termes précis, clairs et exigeants. Au risque de lui enlever tout effet utile, ce code de déontologie ne peut par ailleurs pas être laissé à la liberté de l'assemblée parlementaire, du conseil provincial ou communal ou de l'organe de gestion, mais doit être arrêté par le législateur et assorti de sanctions en cas de non-respect.

Au-delà de cela, il importe d'informer largement et concrètement les citoyens sur les possibilités légales d'action des mandataires politiques, et sur la capacité des citoyens et des citoyennes à mettre en œuvre un droit, en vertu de leur situation et non d'une quelconque intervention politique.

#### **PROPOSITION : Interdire pénalement les interventions des mandataires publics**

Ecolo entend ériger en infraction pénale toute intervention des mandataires publics au bénéfice de dossiers individuels auprès d'une autorité judiciaire ou administrative, et violant le principe de la séparation des pouvoirs ou le principe de l'égalité des citoyennes et citoyens devant la loi, ou encore transgressant le code de déontologie applicable aux relations entre mandataires publics et citoyens.

#### **PROPOSITION : Etendre le rôle et le champ d'action des instances de médiation**

Ecolo est favorable à l'extension du rôle des médiateurs et médiatrices, à travers lesquels toute administration doit voir ses actes soumis à une voie de recours, non contentieuse. Il s'agit notamment d'assouplir les conditions de sa saisine, d'étendre son champ d'action aux missions de service public déléguées à des tiers, de suspendre les délais de recours de nature juridictionnelle durant son intervention et de l'autoriser à soulever des questions préjudicielles devant les juridictions, ainsi que de mieux exploiter l'expérience dégagée au fil de ses interventions pour l'évolution des rapports des citoyens et citoyennes avec les administrations.

Ecolo entend organiser une instance de médiation au niveau de la Région de Bruxelles-Capitale.

Ecolo soutient également la généralisation de la médiation aux rapports des citoyens et citoyennes avec les administrations locales, dans le respect de l'autonomie communale. Le champ d'action du médiateur régional pourrait ainsi être étendu et voir son mode d'action adapté en ce sens. De même, le pouvoir local pourrait aussi, seul ou en association, mettre sur pied un médiateur qui lui est propre, moyennant garantie d'indépendance.

Ecolo propose par ailleurs de simplifier les instances de médiation sectorielles et de les restructurer autour des médiateurs du pouvoir fédéral et des entités fédérées, afin d'éviter qu'à chaque autorité publique, territoriale ou sectorielle, corresponde un médiateur spécifique et afin d'offrir un accès plus aisé au citoyen.

### **LUTTER CONTRE LES CONFLITS D'INTERET ET LES CONCENTRATIONS DE POUVOIR**

#### **PROPOSITION : Décumuler les mandats dérivés**

A côté de l'incompatibilité à établir entre la fonction parlementaire et le mandat exécutif local, Ecolo propose d'organiser un réel décumul des mandats dérivés, prioritairement par la limitation du nombre de mandats d'administrateur ou d'administratrice au sein d'une entité dérivée, telle qu'une entreprise publique, une intercommunale, un organisme d'intérêt public ou une structure assimilée.

Ecolo est également favorable à établir une incompatibilité entre les fonctions de direction ou de présidence d'une intercommunale, d'un organisme d'intérêt public ou d'une structure assimilée et un mandat exécutif local, tel que députée ou député provincial, bourgmestre, échevin ou échevine et président ou présidente CPAS.

Ecolo estime enfin qu'il importe que la législation en matière de déclaration de mandats et de patrimoine soit respectée et propose, en conséquence, que l'absence de déclaration soit sanctionnée, après rappel, par une inéligibilité correspondant à la durée des mandats en cours.

### **PROPOSITION : Prévenir les conflits d'intérêt**

A côté des incompatibilités et interdictions qu'il est possible d'établir de plein droit, il y a également lieu d'éviter les conflits d'intérêt qui n'auraient pas été empêchés par ces règles. Il s'agit, notamment, des conflits générés par l'exercice simultané d'activités publiques et privées.

Ecolo propose d'organiser un double dispositif de présomption et de contrôle des conflits d'intérêt : *ex ante*, par l'intervention d'une commission parlementaire pour les ministres et parlementaires et de l'autorité de tutelle pour les mandataires locaux ou dérivés ; *ex post*, au travers d'un rapport annuel réalisé par la Cour des comptes.

Ecolo entend également interdire la participation de ministres ou de parlementaires à la direction, à l'administration ou à la surveillance d'organismes d'intérêt public, de mutualités, d'organisations syndicales, patronales, sectorielles ou d'ordres professionnels et de sociétés d'une certaine importance.

### **PROPOSITION : Réguler l'activité des réviseurs et réviseuses d'entreprises au sein des structures publiques**

Le contrôle révisoral des structures publiques s'avère dominé par quelques cabinets, ces positions dominantes devenant même hégémoniques dans certaines sous-régions. Cette situation est problématique à plusieurs titres : déficit de concurrence, concentration du pouvoir de contrôle, constitution d'un réseau d'affinités et développement d'une routine et d'une proximité non propice au meilleur contrôle, articulation troublante avec l'hégémonie politique exercée sur une sous-région par un parti dominant.

Ecolo propose d'assainir cette situation par l'adoption de 6 mesures :

- rotation systématique des mandats de réviseur après un terme de 3 ans renouvelable une fois ;
- amélioration de la transparence dans l'attribution du marché ;
- renforcement des règles d'indépendance financière par la limitation du poids que des entités relevant d'une même autorité peuvent représenter dans les honoraires d'un cabinet ;
- incompatibilité entre exercice au sein d'un même pouvoir d'une activité de réviseur et d'une fonction politique par une même personne, cette incompatibilité étant élargie au nom de l'apparence d'indépendance à l'ensemble de la structure professionnelle dans laquelle elle travaille ou dont elle détient des titres de propriété ;
- systématisation de la mise en concurrence ;
- limitation du nombre de missions (et/ou du chiffre d'affaires global de ces missions) réalisées par un même cabinet au sein d'entités publiques situées dans une même province (ou dans une même communauté de communes).

## **BALISER LES REMUNERATIONS PUBLIQUES**

### **PROPOSITION : Limiter les rémunérations des mandats publics**

Les pratiques inadmissibles mises au jour à l'occasion de récents scandales ont démontré la nécessité d'une régulation, afin d'organiser la transparence et de limiter les rémunérations des mandats publics, même si bon nombre de mandataires effectuent par ailleurs, pour une rémunération tout à fait raisonnable, un travail important dans le seul souci de l'intérêt général.

Ecolo soutient l'élaboration d'un cadastre des rétributions et avantages divers de tous les mandats publics, afin de procéder à une objectivation et à une limitation de ces rémunérations, notamment en fonction des responsabilités, des compétences et de la charge de travail. Ecolo est favorable à la mise en ligne de ces informations, afin d'assurer une transparence sereine et gage de juste mesure.

Ecolo propose de limiter drastiquement les avantages non pécuniaires liés à l'exercice de certains mandats, et en particulier d'encourager l'usage des transports en commun et, à défaut, de véhicules de service, au détriment des véhicules de fonction.

Ecolo estime par ailleurs nécessaire d'élargir les droits au congé politique facultatif et obligatoire - en particulier pour les travailleurs et travailleuses du secteur privé et pour les mandats dérivés au sein des organes de gestion ou de conseil d'avis -, de revaloriser financièrement les mandats de conseillère ou conseiller communal et CPAS et d'améliorer le statut social des mandataires, notamment en termes de droit à la sécurité sociale.

### **PROPOSITION : Réduire le plafond global de revenus autorisés**

La législation prévoit actuellement un revenu maximum autorisé pour l'ensemble des rémunérations politiques, fixé à 150 % de l'indemnité parlementaire, soit de l'ordre de 150.000 € par an. Ce plafond est beaucoup trop élevé, d'autant qu'il ne vise que les rémunérations liées à l'exercice de mandats ou de fonctions d'ordre politique.

Ecolo veut réduire le plafond global de rémunérations de 150 % à 100 % par rapport à l'indemnité parlementaire, et y intégrer l'ensemble des rémunérations, qu'elles soient publiques ou privées, issues ou non d'activités politiques.

Ecolo souhaite voir ce plafond appliqué aux parlementaires et à tous les mandataires publics au niveau local et au niveau des entreprises publiques, organismes d'intérêt public et entités paralocales et entend prévoir des sanctions dans l'hypothèse où il ne serait pas respecté.

### **PROPOSITION : Plafonner la rémunération des gestionnaires publics**

Un certain nombre d'entreprises publiques, singulièrement au niveau fédéral, ont accordé à leurs gestionnaires des rémunérations tout à fait abusives, de même que des parachutes dorés absolument excessifs en cas de cessation de fonction. La circonstance selon laquelle la négociation de telles conditions intervient à l'intérieur de cercles très étroits et parfois sans même que le Gouvernement n'en soit informé élargit encore la nature du scandale.

Ecolo revendique la limitation de la rémunération des gestionnaires des services publics, entreprises publiques, organismes d'intérêt public et entités paralocales, dans le respect d'une tension salariale maximale propre à l'entreprise et d'un cadre défini par le Gouvernement.

Ecolo entend également que les clauses de fin de contrat ne contiennent plus aucune disposition dérogatoire aux références habituellement applicables en la matière.

## **RENOUVELER LA METHODE DE GOUVERNANCE ET PROMOUVOIR LA TRANSPARENCE**

### **PROPOSITION : Réformer les organes de gestion des organismes d'intérêt public et entités dérivées**

Pour Ecolo, le législateur doit, aux différents niveaux de pouvoir, approfondir la définition du statut de l'administrateur public, notamment en vue d'établir les compétences requises, de systématiser une obligation de formation pour les administratrices et administrateurs, d'établir une programmation publique volontariste y correspondant et d'en organiser la certification, d'arrêter les conditions d'un exercice plein et entier des mandats, d'organiser le reporting avec la ou le mandant, de veiller à la disponibilité nécessaire, de renforcer les règles applicables en matière d'incompatibilités et de conflits d'intérêt, et de prévoir les sanctions nécessaires à assurer son application.

Ecolo propose de diminuer la taille des organes de gestion lorsqu'elle est excessive. Sauf exception motivée, le nombre de membres d'un organe de gestion ou d'administration ne devrait pas dépasser 15.

Ecolo est également favorable à l'ouverture des organes de gestion à des administratrices et administrateurs indépendants et, le cas échéant, à des représentantes et représentants des usagers, l'adjonction d'un tiers point de vue étant de nature à enrichir les débats et pouvant par ailleurs être bénéfique à la dynamique de l'organe de gestion. La représentation des associations d'usagers peut également être renforcée par une implication au sein d'organes d'avis ou de contrôle.

La désignation des gestionnaires des organismes d'intérêt public doit par ailleurs être organisée sur base d'une procédure ouverte, transparente et objectivée (cf. chapitre 5 du présent livre).

### **PROPOSITION : Ouvrir l'appareil d'Etat au public**

Ecolo entend accroître de façon considérable la transparence de la gestion publique, notamment par la modernisation, l'amélioration de la lisibilité et la mise en ligne des documents budgétaires et comptables, en ce compris au niveau des entreprises publiques et autres entités dérivées (sauf dérogation pour cause d'enjeu stratégique ou de concurrence).

Ecolo propose également d'élargir l'information fournie aux usagers par tout organisme d'intérêt public quant aux services prestés, quant aux conditions générales d'exploitation et, au travers de son rapport annuel, quant à la réalisation de ses missions de service public – mesurée au travers d'indicateurs de qualité - et quant à sa contribution au développement durable.

Ecolo soutient l'organisation de la publicité active de toutes les décisions de portée générale, notamment par la mise sur pied d'un Moniteur des pouvoirs locaux.

Ecolo est favorable à la valorisation des assemblées publiques et à l'ouverture aux citoyennes et citoyens des réunions de l'assemblée générale des organismes d'intérêt public et autres entités dérivées, ainsi que, au sein du CPAS, du conseil de l'action sociale, dans le cadre de ses travaux et d'un débat d'orientation annuel en dehors de l'examen des questions de personnes ou de dossiers de nature individuelle.

La transparence des rémunérations publiques s'inscrit dans le même cadre (cf. *supra*).

### **PROPOSITION : Augmenter la transparence des partis politiques**

Ecolo propose d'assimiler les ASBL et autres entités qui gravitent autour des partis politiques à des composantes des formations politiques, et de les soumettre aux mêmes règles, autant en matière de dons et que pour ce qui concerne le contrôle de leur comptabilité.

Complémentairement, Ecolo est favorable à ce que l'identité des donateurs particuliers de plus de 125 € pour une année soit rendue publique, afin de permettre à la commission de contrôle de veiller au respect de la législation.

Ecolo soutient enfin l'obligation pour les mandataires publics de déposer annuellement, par exemple avec la déclaration de mandats et de patrimoine, une déclaration de régularité fiscale, par laquelle ils certifient être en règle sur le plan de leurs obligations fiscales.

### **ETENDRE ET APPROFONDIR LES DISPOSITIFS DE CONTROLE**

#### **PROPOSITION : Elargir les responsabilités et moyens d'action de la Cour des comptes**

Ecolo propose d'accroître encore les responsabilités et les moyens d'action de la Cour des comptes, notamment dans le cadre de la consolidation du contrôle des dépenses électorales et du financement des partis et pour ce qui concerne l'évaluation démocratique des politiques publiques, ainsi que dans la prévention des conflits d'intérêts.

Ecolo est également favorable à l'extension de la compétence générale de la Cour des comptes aux niveaux communal et provincial, ainsi qu'à toute entité bénéficiant directement ou indirectement de fonds publics ou dans lesquelles les pouvoirs publics détiennent au moins 25 % du capital.

Ecolo juge enfin opportun de charger la Cour des comptes du contrôle de l'affectation des fonds collectés par appel à la générosité du public à l'échelle fédérale, communautaire ou régionale.

#### **PROPOSITION : Développer le contrôle interne et externe au niveau local**

Les dispositifs de contrôle auxquels est soumise l'action des pouvoirs locaux apparaissent insuffisants. Ecolo demande un renforcement de ces dispositifs, tant au niveau du contrôle interne que du contrôle externe, dans le respect de l'autonomie locale quant à la définition des orientations politiques.

Le rôle respectif de la ou du secrétaire communal – ou de la ou du greffier provincial – et de la ou du receveur dans le contrôle du respect de la légalité et des procédures, dans le conseil juridique et financier et dans le développement de mécanismes d'audit interne doit être réaffirmé.

L'exercice de la tutelle régionale doit également être amplifié, le cas échéant en revoyant les procédures et en dégageant les moyens nécessaires en personnel.

Complémentairement, Ecolo soutient l'extension de la compétence générale de la Cour des comptes aux pouvoirs locaux (cf. *supra*), cette mission d'audit externe étant naturellement attachée au Parlement régional et donnant lieu, notamment, à un rapport annuel et à un rapport plus approfondi une fois par législature, l'un et l'autre étant adressés au conseil communal ou provincial, ainsi qu'au Parlement régional.

La désignation des grades légaux – au niveau du pouvoir local – et des agentes et agents régionaux – au niveau de la tutelle - sur base d'une procédure ouverte, transparente et subordonnée à la réussite d'un concours d'un haut niveau d'exigence visant à objectiver les compétences constitue par ailleurs une condition essentielle au fonctionnement du système.

### **PROPOSITION : Simplifier et contrôler les organismes d'intérêt public**

Ecolo propose d'opérer un mouvement de simplification de ces structures, en particulier au niveau local, visant à supprimer l'ensemble des entités inutiles ou dont les missions pourraient être remplies de façon plus optimale par les services de l'autorité locale elle-même ou par une autre structure publique, dans le respect de l'emploi et des missions d'intérêt public exercées. Ce n'est pas tant le nombre absolu de structures subsistantes au terme de ce processus qui importe mais la simplification et la démocratisation du tissu institutionnel, la qualité du service rendu à la population et l'utilisation parcimonieuse des deniers publics.

Dans le même cadre, Ecolo propose de limiter et de lister par décret ou ordonnance les métiers exercés par les intercommunales.

Ecolo est également favorable à la définition par décret ou ordonnance d'un statut d'ASBL à participation publique, fixant les conditions dans lesquelles un pouvoir public peut créer une telle structure et arrêtant un certain nombre de modalités minimales quant à son organisation, son fonctionnement et son contrôle démocratique. Les ASBL à participation publique - de même que les régies autonomes et autres structures - doivent voir leurs activités encadrées par un contrat de gestion et être soumis au contrôle de l'assemblée élue et, le cas échéant, à la tutelle régionale.

Ecolo exige encore le renforcement du contrôle démocratique des filiales et participations des entités dérivées.

Ecolo entend enfin que l'assemblée générale des entreprises publiques et autres organismes retrouve un statut réel, notamment par la définition, lors de leur désignation, de la mission dévolue aux administrateurs publics en référence à l'objet social, au contrat de gestion et/ou au plan d'entreprise, et par l'évaluation de la réalisation du contrat de gestion et/ou du plan d'entreprise lors de leur décharge. Il importe par ailleurs que les choix posés dans ce cadre par l'autorité publique actionnaire – au travers du Gouvernement ou du collège – puissent faire l'objet d'une sanction politique de la part de l'assemblée élue, tenant compte, notamment, des rapports des corps concernés par la gestion de l'entreprise publique (Cour des comptes, organes de concertation ou d'avis et, le cas échéant, régulateur).

# **PROGRAMME ECOLO ELECTIONS FEDERALES 2007**

## **LIVRE V POUR UNE SOCIETE DEMOCRATIQUE**

### ***CHAPITRE V.3. SERVICE PUBLIC***

Programme Ecolo Elections fédérales 2007

LIVRE V - Pour une société démocratique

## **Chapitre V.3. Service public**

**Des services publics modernes, performants, respectueux des usagers  
et respectés par leurs mandants**

### **LES SERVICES PUBLICS AUJOURD'HUI : ETAT DES LIEUX ET ANALYSE D'ECOLO**

Si la démocratie repose sur les institutions représentatives et les processus participatifs qui la mettent en mouvement et si elle s'accomplit à travers une éthique de la gouvernance publique, elle fonde également sa légitimité sur la finalité de l'action de l'Etat, soit sur les politiques publiques mises en œuvre pour rencontrer les besoins d'intérêt public.

Les pouvoirs publics doivent ainsi opérer la régulation des fonctions collectives dans la société, afin de fournir à l'ensemble du corps social - à toutes et tous et à chacun et chacune - les garanties et les services qui assurent la vie en société dans la solidarité et l'égalité, et d'assurer ainsi un accès équitable aux ressources communes qui conditionnent l'exercice des libertés individuelles et collectives. Les pouvoirs publics ont dès lors besoin d'un service public fort et moderne pour atteindre les objectifs d'intérêt général qui leur sont fixés tels que, notamment, la cohésion sociale et territoriale, la protection de l'environnement ou la diversité culturelle.

Cette action peut s'exercer à travers une régulation extérieure aux acteurs. Elle peut également exiger la production, par les pouvoirs publics eux-mêmes, d'un bien ou d'un service donné.

En toute hypothèse, elle ne se situe pas dans un rapport marchand entre fournisseur et client mais est fondée par une perspective d'intérêt général et s'inscrit dans la recherche du bien commun. Cette philosophie doit demeurer en tout temps au centre de l'action publique.

Il faut cependant observer que le service public, dans plus d'un secteur, est géré de manière erratique, qu'il soit ouvert à l'appétit des marchés sous l'impulsion ou avec la complicité de l'Union européenne, privatisé dans le cadre d'une politique budgétaire à court terme, asphyxié par un manque d'investissements ou gangrené par une particrisation de ses objectifs, de ses moyens ou de ses agents. De même, les missions de service public n'engagent parfois plus suffisamment l'Etat (pour le financement) et/ou l'administration ou l'entreprise publique (pour les prestations) pour assurer une réelle nature de service public – avec sa déontologie, une absence de but de lucre, une impartialité indiscutable - aux services rendus ou aux biens produits.

Certaines réformes ont été mises en œuvre durant les dernières années. Singulièrement, les écologistes ont tenté de lancer une dynamique de redéploiement du service public dans les secteurs dont ils ont assumé la responsabilité (SNCB, TEC, ONE ou secteur de l'énergie par exemple), par le biais d'une évaluation solide et d'une redéfinition légale des structures de l'institution concernée, au travers de l'adoption de contrats de

gestion définissant objectifs, moyens et calendrier, ou encore par la mise en place d'un régulateur fort garant de la protection des consommatrices et consommateurs, et notamment des publics les plus fragilisés.

Au sein de l'administration, des modifications de structures ont également été initiées. Certaines réformes, telles que Copernic, étaient principalement marquées par une idéologie libérale et s'avèreront globalement déstructurantes des capacités de l'action publique et des relations sociales au sein-même des entreprises publiques, les annonces formulées en matière de réduction des cabinets ministériels n'ayant par ailleurs pas été suivies d'effets. D'autres réformes apparaîtront davantage prometteuses mais n'ont pas toujours réellement abouti.

Enfin, sur le plan européen, le débat relatif à la reconnaissance de services d'intérêt général protégés des règles de concurrence et dont les pouvoirs publics peuvent assurer le développement semble légèrement plus ouvert aujourd'hui qu'hier, mais tout reste à faire pour protéger des services publics essentiels comme ceux de la santé ou de l'éducation des dogmes de la libre concurrence et du marché.

Ecolo est convaincu qu'une modernisation du service public s'impose et qu'un tel mouvement est possible sans appel automatique ni à la privatisation ni aux méthodes les plus agressives du secteur privé, mais en construisant un nouveau consensus social sur la finalité et le dynamisme du secteur public, mobilisant les fonctionnaires autour de projets utiles à la collectivité, visant la prestation d'un service de qualité, largement accessible. Cette modernisation doit également permettre au service public de devenir un moteur de transformation de la société, pour lui permettre de faire face au défi écologique.

## **LES SERVICES PUBLICS DEMAIN : LES PROPOSITIONS D'ECOLO**

### **PRIORITE N°1 :**

#### **REINVESTIR LE SERVICE PUBLIC**

Ecolo veut réinvestir le service public et refonder ainsi la légitimité de son action, par la définition de ses missions et l'amélioration de son pilotage, par le renforcement de son contenu et par leur consolidation au niveau européen.

#### **PROPOSITION : Définir des missions et objectifs du service public**

Pour Ecolo, il est nécessaire d'ouvrir un large débat démocratique afin de pouvoir (re)définir de manière précise, pour chaque entreprise de service public, l'objet social et les missions de service public, ainsi que les structures de gestion et de contrôle permettant la réalisation de ces missions.

Ces éléments doivent faire l'objet, au sein d'une loi consolidée, d'une harmonisation permettant, outre la clarification des missions d'intérêt public, l'identification du détenteur du capital public, la définition précise des organes sociaux et des pouvoirs respectifs de la direction, du conseil d'administration et de la tutelle, l'encadrement rigoureux des délégations, la référence explicite au régulateur, une relative homogénéisation des statuts des différents organismes et l'insertion du développement durable – et de l'obligation de sa prise en compte effective – dans l'objet social de tout service public.

Cet exercice doit encore permettre de réaliser un inventaire quantitatif et qualitatif des actifs publics et de jeter les bases d'un inventaire permanent.

Parallèlement, les objectifs – quantitatifs et qualitatifs – à atteindre par chaque service public, les conditions – notamment d'égalité, d'accessibilité, de continuité et de réduction de l'empreinte écologique - à respecter, les moyens dégagés pour ce faire et les critères de réalisation doivent également être arrêtés, dans le cadre d'un contrat de gestion conclu entre l'autorité publique et l'organisme d'intérêt public, applicable pour une période déterminée.

Ecolo entend charger spécialement les organes de gestion du respect de l'objet social et des missions de service public et responsabiliser les personnes chargées de la gestion et de l'administration de ces organes par l'érection en faute de gestion de tout dépassement de l'objet social.

Ecolo est également favorable à la limitation et/ou au contrôle strict des activités développées à l'étranger par les organismes d'intérêt public, ainsi que de leurs actions de sponsoring.

Enfin, afin d'opérationnaliser l'outil « contrat de gestion », Ecolo propose que chaque entreprise publique chargée de la réalisation de missions de service public soit tenue de réaliser un plan d'entreprise, pluriannuel, afin de définir sa stratégie et d'articuler objectifs et moyens dans une gestion dynamique et ouverte aux évolutions et développements envisagés pour l'avenir.

Ce plan doit être contrôlé par les organes de gestion et sa mise en œuvre doit faire l'objet d'une évaluation annuelle au Parlement, en référence au contrat de gestion.

### **PROPOSITION : Fixer un contenu large et dynamique du service public et du service universel**

Ecolo est favorable à la définition d'un vaste contenu du service public et/ou du service universel, afin de permettre un accès le plus large à l'ensemble des services essentiels, tels que, notamment, l'eau, l'énergie, les services sociaux et de santé, l'éducation, les transports en commun, les services postaux ou la gestion des déchets, outre les services relevant de la fonction d'autorité de l'Etat. Dans ces différents domaines, l'ensemble de la population doit ainsi pouvoir bénéficier de services dont les pouvoirs publics assurent la continuité et la qualité des prestations, dont ils garantissent l'accès à chacun en veillant à leur gestion optimale et à leur financement, et dont ils rendent compte.

La plupart de ces services sont basés sur l'utilisation d'un réseau et sont dès lors caractérisés par des frais fixes importants. La répartition de ces coûts entre les services et entre les contribuables ou usagers n'est ni une fatalité ni une contingence technique, elle résulte d'une décision politique. Ecolo revendique une répartition solidaire de ces coûts, de manière à préserver l'accessibilité de ces services à tous les citoyens et citoyennes, et ce indépendamment des revenus des personnes ou de leur localisation géographique. Ecolo propose dans ce cadre l'application d'une tarification progressive aboutissant à la suppression des redevances forfaitaires, à la fixation d'un prix modeste – voire même à l'octroi de la gratuité – aux premières tranches de consommation et à leur financement par l'impôt et par les tranches supérieures de consommation.

Les missions de service public et les principes de tarification doivent être définis par le législateur. Le contrat de gestion peut préciser, sur cette base, la nature des prestations et la tarification applicable.

Ecolo entend par ailleurs, lorsqu'un service de base est offert par le marché (télécommunications mobiles ou services bancaires, par exemple), que les pouvoirs publics garantissent, également dans cette hypothèse, l'accès à certaines prestations de base pour chaque consommateur et consommatrice, de même que leur niveau de qualité. Ecolo estime cependant que la mise en œuvre de ce service minimal ne peut être laissée à la liberté des opérateurs et reposer uniquement sur un code de conduite interne au secteur, mais qu'elle requiert une intervention active de l'autorité publique. Ecolo soutient dès lors, en pareil cas, l'établissement d'un service universel, dont le contenu s'impose aux différents opérateurs par la loi, est précisé à travers un cahier des charges, et dont le respect est contrôlé par un régulateur.

Enfin, Ecolo revendique l'inscription du principe du service public et du service universel dans la Constitution.

Plus globalement, Ecolo juge que, dans une série de secteurs à impact social, économique, environnemental ou culturel, l'économie ne peut fonctionner correctement sans une régulation technique et politique des opérateurs, outre la régulation publique qu'Ecolo revendique par ailleurs pour l'ensemble de l'économie.

Il importe ainsi de créer les conditions les plus adéquates pour que le marché soit efficace et pour que les opérateurs mis en concurrence soient encouragés à prester les services requis. Ecolo est ainsi favorable au renforcement de la politique de régulation, par laquelle les pouvoirs publics, par l'intermédiaire d'une autorité indépendante, peuvent contrôler les prestations minimales à fournir, les conditions d'exploitation, certains éléments relatifs à la tarification et l'obligation de fourniture du service universel.

### **PROPOSITION : Faire adopter une directive-cadre visant à protéger et à développer les services publics**

Ecolo exige l'adoption d'une directive-cadre européenne visant à protéger les services publics contre les menaces que font peser sur eux la libéralisation, la privatisation et la subordination aux règles du marché, et à les développer au bénéfice de l'intérêt général.

Ecolo entend ainsi consacrer la nécessité de services publics comme élément fondateur de la société européenne, de sa cohésion sociale et de son développement durable, et faire prévaloir l'intérêt général sur les règles de la concurrence et le profit commercial. L'adoption d'un tel cadre juridique est essentielle pour garantir l'exercice par les services publics de leurs missions d'intérêt collectif.

Ecolo souhaite, à travers cette directive-cadre, réaffirmer le principe de subsidiarité applicable dans la définition des missions de service public, garantir le financement des services publics selon la méthode choisie par le pouvoir public concerné, préserver l'autonomie de l'autorité politique quant au régime de propriété, établir une pleine sécurité juridique, et développer des services publics au niveau de l'Union européenne là où ils pourraient apporter une valeur ajoutée.

## **PRIORITE N°2 :**

### **ORIENTER LE SERVICE PUBLIC AU SERVICE DU PUBLIC**

L'autorité publique définit des procédures et établit des conditions qui peuvent souvent répondre, en elles-mêmes, à une certaine logique. Il apparaît toutefois, dans une série de situations, que, si le système a certes été conçu en fonction de l'intérêt public, il a trop souvent été omis d'intégrer le point de vue de l'utilisateur ; la commodité de l'administration a pu alors prendre le pas sur la facilité de l'utilisateur, que ce soit en termes d'heures d'ouverture, de multiplication des documents à fournir,... Au-delà, les règles à respecter, les conditions à remplir ou les documents à rassembler se sont superposés ou additionnés au fur et à mesure de l'adoption de nouvelles normes, en fonction de nouvelles finalités, sans qu'une vision d'ensemble n'ait nécessairement été dégagée et n'ait conduit aux ajustements nécessaires au niveau du droit préexistant. Enfin, les évolutions rendues possibles par le développement des outils informatiques n'ont pas encore été mises en œuvre, loin de là, dans l'ensemble de leurs potentialités.

Ecolo entend dès lors orienter le service public **au service du public** et situer l'utilisateur, le citoyen ou la citoyenne au cœur de l'appareil administratif, en renforçant la disponibilité de l'information, en mettant en place une véritable stratégie d'accueil et en simplifiant l'environnement administratif.

#### **PROPOSITION : Mettre à disposition une information accessible, gratuite et compréhensible**

Pour Ecolo, l'administration doit mettre en œuvre une politique ambitieuse d'information, rendant disponible l'information la plus large, comprenant en tout cas l'ensemble des documents et des formulaires utiles au public, de façon très accessible et actualisée, par voie écrite et par voie électronique.

Ecolo entend que cette information soit gratuite, dès lors qu'il s'agit pour les usagers d'exercer un droit et non de recevoir une faveur.

Ecolo propose que cette information soit présentée de façon claire, didactique, attrayante et intégrée, et qu'elle soit rendue compréhensible par chacun. A cette fin, il convient que ce souci de lisibilité soit intégré dans la conception même de l'information, notamment par l'expérimentation, auprès d'un échantillon représentatif de toutes les couches de la population, de toute documentation et de tout formulaire, préalablement à sa mise à disposition du public.

Ecolo exige par ailleurs que l'autorité publique garantisse l'accès de chacun et chacune à l'administration électronique, notamment en élargissant la mise à disposition gratuite dans certains lieux publics, au sein de chaque commune, de bornes interactives utiles à cette fin et en veillant à leur accessibilité de tous les publics (personnes malvoyantes, personnes rencontrant des difficultés de lecture ou ne maîtrisant pas l'outil informatique,...).

Ecolo soutient enfin que les pouvoirs publics ont un rôle moteur à jouer pour rendre les technologies de l'information financièrement accessibles au plus grand nombre, notamment par le développement ou la diffusion de logiciels libres et de standards ouverts à tous et toutes.

#### **PROPOSITION : Développer des lieux d'accueil uniques**

Afin d'aiguiller l'utilisateur dans le dédale administratif et de répondre à l'écueil des administrations ping-pong qui se renvoient les responsabilités, Ecolo propose d'installer des lieux d'accueil uniques, pluridisciplinaires et communs à l'ensemble des

administrations en contact direct ou indirect avec le public, dans une organisation déconcentrée sur le territoire, par exemple à l'échelle de chaque arrondissement administratif.

Ecolo veut également systématiser, à charge des administrations, des obligations en matière d'information active à l'attention de leurs interlocuteurs et la définition de normes de traitement des dossiers : obligation de renvoi à l'administration compétente, transmission d'information relative à l'agent ou l'agente traitant le dossier et possibilité d'entrer directement en contact avec lui par téléphone ou par courrier électronique, transmission d'un accusé de réception dans les dix jours avec information quant au délai de réponse,...

Il convient par ailleurs d'élargir les heures d'ouverture des bureaux afin de tenir compte des nouvelles réalités sociales, professionnelles et familiales de la population, et de prévoir les ressources nécessaires pour assurer le suivi des appels téléphoniques et éviter des périodes trop longues d'attente en ligne.

Ecolo souhaite enfin reconnaître de façon plus effective à l'utilisateur le droit de se plaindre et estime que les réclamations constituent des éléments qui doivent être utilisés pour améliorer le service rendu au public. Ecolo développe par ailleurs une série de propositions visant à étendre et à renforcer le rôle des instances de médiation.

### **PROPOSITION : Simplifier l'environnement administratif**

Ecolo propose d'amplifier la dynamique de simplification administrative lancée par certaines autorités publiques, en coordonnant les procédures qui le requièrent, en systématisant l'examen de lisibilité de tout projet de réglementation par une cellule spécialisée en simplification administrative, en éliminant les formalités superflues, en interdisant à une institution de demander copie d'un même document à plusieurs reprises et en mettant un terme à la cosmétique administrative consistant à introduire de nouvelles dénominations ne correspondant pas à un changement de réalité mais réduisant les repères des usagers.

Ecolo entend par ailleurs, dans la même perspective, que les pouvoirs publics exploitent davantage les potentialités de l'administration électronique afin de diminuer sensiblement les démarches à charge de la population : enregistrement des informations déjà fournies à l'administration, interconnexion entre administrations au niveau des informations dont elles disposent - sauf motif légitime de confidentialité -, généralisation de la mise en ligne de formulaires intelligents qu'il est possible de retourner par voie électronique.

Enfin, Ecolo est favorable à la gratuité des formalités et documents administratifs en matière d'état civil.

### **PRIORITE N°3 :**

#### **DEPARTICRATISER LA FONCTION PUBLIQUE**

Notre administration est victime du cancer de la particratisation par lequel les partis traditionnels lotissent véritablement l'appareil d'Etat depuis des décennies, autant par clientélisme que par volonté de contrôle en ligne directe des administrations. Si un certain nombre d'évolutions positives sont intervenues en cette matière, les vieux réflexes continuent à empoisonner et à affaiblir un trop grand nombre d'administrations des différents niveaux de pouvoir ; voire encore à réapparaître après avoir été neutralisés pendant quelques années.

Pour Ecolo, il est essentiel de sortir de cet état de fait pour en revenir à un Etat de droit. Cette position repose tout d'abord sur une conviction de principe, pour l'objectivité et pour l'égalité, contre l'arbitraire et contre les privilèges. Elle est également fondée sur la volonté de renouveler l'efficacité du service public, notamment par la promotion de la compétence et le développement de la motivation.

Dans cette perspective, il convient de réaffirmer la primauté du statut sur le contrat pour organiser la relation de travail entre l'autorité publique et ses agents et agentes. Le statut de la fonction publique a en effet pour fonction de protéger les agents contre l'arbitraire, de les mettre à l'abri des pressions que pourraient exercer les gouvernants ou les usagers pour faire prévaloir des intérêts particuliers à l'intérêt général, et de garantir la continuité et l'impartialité du service public, là où le contrat de travail place le personnel dans une situation individualisée et précaire. Le statut organise par ailleurs les procédures devant assurer l'égal accès à l'emploi et la sélection des candidats et candidates les plus aptes, alors que le contrat permet à l'autorité d'agir sans aucune procédure particulière.

Ecolo propose également que les principes essentiels du statut de la fonction publique puissent être définis par le pouvoir législatif, afin de renforcer les garanties qu'il porte et de ne pas laisser ces éléments à l'appréciation du seul pouvoir exécutif. Une telle évolution doit également renforcer la cohérence et la coordination entre les réglementations des différents niveaux de pouvoir.

Parallèlement, Ecolo estime que le statut ne peut être synonyme d'immobilisme ou de rigidité, sous peine de permettre à ses détracteurs de mettre en cause sa légitimité. Le statut de la fonction publique doit dès lors, le cas échéant, être modernisé ; il ne peut notamment empêcher le licenciement d'agents et agentes reconnus manifestement inaptes à l'issue d'une procédure réglementaire et contradictoire.

Dans le même sens, le recrutement statutaire doit être privilégié, sur base d'un appel public à candidatures et après réussite d'un concours organisé par le SELOR.

L'engagement contractuel doit par conséquent être opéré dans des hypothèses tout à fait limitées, telles que la rencontre de besoins exceptionnels et temporaires ou le remplacement d'agents et agentes, et doit également, sauf urgence, être subordonné à la réussite d'une épreuve SELOR et à la présence dans une réserve de recrutement constituée à cet effet.

Les procédures de promotion doivent également être gérées de façon transparente et objectivée.

## **AUTRES PRIORITES**

### **RENOUVELER LE STATUT DES AGENTS ET AGENTES POUR UNE ADMINISTRATION DYNAMIQUE ET MOTIVEE**

#### **PROPOSITION : Moderniser les perspectives de carrière offertes aux agents et agentes**

Dans un trop grand nombre d'institutions publiques, l'évolution de carrière est limitée à la promotion, après une dizaine d'années voire davantage, d'un petit nombre d'agentes et d'agents, le plus souvent en fonction de la seule ancienneté ou sur base politisée. La plupart sont donc maintenus dans une position invariable durant une très longue période, quel que soit le travail accompli. Un tel régime aboutit à scléroser le système et à les démotiver.

Ecolo est favorable à l'organisation d'un système de carrière plane, leur permettant d'évoluer de façon dynamique en ne changeant pas de grade, mais en progressant en termes d'échelle barémique après des laps de temps déterminés. Un tel développement est articulé avec des exigences de formation et d'évaluation, ainsi que, pour les fonctions d'encadrement, avec une épreuve de sélection, et, pour les fonctions de direction, avec l'acquisition d'un brevet de direction et la réussite d'une épreuve de sélection.

Ecolo préconise par ailleurs le respect d'une certaine modération en termes de tension salariale et s'oppose en ce sens à l'octroi de sursalaires et/ou d'avantages excessifs aux hauts fonctionnaires, qu'ils soient ou non sous mandat.

### **PROPOSITION : Opérationnaliser et étendre la mobilité**

Ecolo entend fluidifier les mouvements de personnel au sein de la fonction publique, dans le double intérêt des agents et agentes et du service public, en étendant et en simplifiant les possibilités de mutation et de transfert, en ce compris entre niveaux de pouvoir (jusqu'au plan local), moyennant le respect d'un socle commun en matière d'objectivation du recrutement et de l'évolution de carrière.

Ecolo propose par ailleurs d'accroître, lorsque cela est possible, la déconcentration territoriale des services administratifs de l'Etat fédéral et des entités fédérées, afin d'aboutir à une répartition géographique plus équilibrée permettant la réduction globale des trajets et l'amélioration de la qualité de vie du personnel.

### **PROPOSITION : Investir dans la formation**

Pour Ecolo, la politique de formation doit constituer une priorité stratégique de l'administration, visant, d'une part, à créer, renforcer ou maintenir une éthique de l'intérêt général, et, d'autre part, à garantir l'acquisition et le maintien des savoirs et savoir-faire requis pour l'exécution des missions de service public, dans une dynamique d'acquisition et de renforcement de compétences intégrant savoirs théoriques, capacités technico-pratiques et aptitudes nécessaires à la production d'un bien ou d'un service dans un contexte donné.

Ecolo propose, dans cette perspective, la création d'une véritable Ecole d'administration, afin de concevoir, planifier, mettre en œuvre et assurer le suivi de cette politique de formation, comprenant la formation continue des agents et des agentes – notamment en liaison avec les exigences prévues par l'évolution en carrière plane - et l'organisation des formations et des épreuves donnant lieu à la délivrance, à destination des candidats et des candidates à une fonction de direction ou à un mandat, des brevets de direction et des brevets de management public.

La certification des expériences et des compétences acquises pourra intervenir dans le même cadre, quels que soient le mode et le lieu d'acquisition de ces compétences. Ecolo entend par ailleurs que chaque agent et agente se voie reconnaître un droit équivalent à celui du congé éducation.

## **FONDER UNE NOUVELLE RELATION ENTRE POUVOIR POLITIQUE ET ADMINISTRATION**

### **PROPOSITION : Mettre en œuvre un véritable régime de mandats à la tête de l'administration**

Ecolo propose de mettre en œuvre un véritable régime de mandats dans la fonction publique aux niveaux fédéral, communautaire et régional, par lequel le Gouvernement désignerait les fonctionnaires généraux pour des mandats d'une durée limitée à la législature, à l'intérieur d'un pool de candidats et candidates titulaires d'un brevet de management public délivré par l'Ecole d'administration après un cycle de formations d'un niveau équivalent à une maîtrise et ayant par ailleurs réussi un concours d'un haut niveau d'exigence. Ce processus de désignation devrait reposer, pour chaque mandat, sur une lettre de mission établissant les objectifs de législature et sur un plan opérationnel conclu entre le pouvoir politique et le ou la mandataire, intégrant objectifs, moyens et mise en œuvre et donnant lieu à une évaluation périodique.

Ecolo estime également nécessaire de renforcer les incompatibilités entre la haute fonction publique et l'exercice d'un mandat exécutif local.

Ecolo entend parallèlement développer les relations entre administrations au travers d'organes internes, de plates-formes transversales ou de mises en commun de données informatiques.

Ecolo est enfin favorable à l'application des mêmes principes aux agentes et agents dirigeants des organismes d'intérêt public et des entreprises publiques.

### **PROPOSITION : Limiter les effectifs des cabinets et de la para-administration**

Ecolo soutient, parallèlement à la modernisation de la fonction publique et à la mise en œuvre d'un régime de mandats, la limitation des effectifs des cabinets ministériels au personnel nécessaire à leur bon fonctionnement, dans le cadre strict de l'exercice de leurs compétences. Les moyens d'un cabinet ne peuvent par ailleurs en aucun cas être utilisés dans le cadre du financement direct ou indirect d'un parti politique ou dans le cadre d'une campagne électorale.

Ecolo est favorable, plus globalement, à une régulation des cabinets visant à établir les limites de leur action et de leurs moyens ainsi que les modalités de leur contrôle, en ce compris au niveau local. Il convient également de préciser que les collaboratrices et collaborateurs d'un cabinet, s'ils doivent bénéficier d'un préavis prolongé et d'un congé politique, ne peuvent en revanche pas être engagés au sein de l'administration en dehors des règles normales de recrutement.

Pour Ecolo, il importe par ailleurs de limiter le développement de la para-administration. En cas de création d'une nouvelle institution parapublique, les exigences communes de recrutement – appel public et objectivation des compétences - doivent être appliquées.

Enfin, Ecolo demande de ne recourir à l'expertise externe que dans des conditions strictes, uniquement lorsque les ressources internes nécessaires ne sont pas disponibles et pour des tâches qui ne relèvent pas des missions structurelles de l'administration.

### **PROPOSITION : Gouverner autrement**

Ecolo entend continuer à gouverner autrement, c'est-à-dire gouverner en concertation avec les acteurs concernés et en partenariat avec l'administration.

Dans cette perspective, Ecolo propose d'associer davantage le pôle ministériel et le pôle administratif, notamment en développant les contacts entre chaque cabinet et l'administration, en définissant leurs relations et leurs modes de collaboration au travers d'un protocole, en associant à l'élaboration des décisions les services chargés de leur mise en œuvre, et en organisant un espace structuré de discussion entre gouvernants et hauts fonctionnaires.

Ecolo revendique encore le renforcement de la fonction de prospection au sein de l'administration, dans un cadre transparent, démocratique, indépendant de la hiérarchie et articulée avec l'évaluation des politiques publiques.

### **POSER LES POUVOIRS PUBLICS EN EXEMPLE**

#### **PROPOSITION : Transformer la commande publique en référence à l'empreinte écologique**

Ecolo propose l'insertion systématique dans les marchés publics de clauses environnementales - mais également de clauses sociales et éthiques - afin d'orienter la commande publique et d'y encourager les matériaux, produits et techniques les moins lourds pour l'empreinte écologique.

Ecolo entend également assigner aux autorités publiques des objectifs de gestion environnementale, tenant notamment à l'utilisation rationnelle de l'énergie, à la réduction de la quantité de déchets et au recyclage ou à la définition de plans de déplacements pour leur personnel.

Il importe également que la politique immobilière des pouvoirs publics tienne compte d'impératifs environnementaux, notamment en termes de consommation énergétique.

#### **PROPOSITION : Responsabiliser les pouvoirs publics en tant qu'employeur**

Pour Ecolo, les pouvoirs publics doivent constituer une référence dans leur rôle d'employeur, que ce soit en termes d'harmonie des relations de travail, de promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes, d'intégration des personnes handicapées, d'ouverture aux personnes d'origine étrangère ou d'offre d'emplois publics aux travailleurs et travailleuses moins qualifiés.

#### **PROPOSITION : Gérer de façon parcimonieuse les ressources publiques**

Ecolo estime que les ressources publiques ne peuvent être utilisées qu'aux fins d'intérêt public définies par les assemblées démocratiques compétentes.

Il convient dès lors que le détournement de fonds publics à des fins étrangères à l'intérêt public fasse systématiquement l'objet de poursuites.

Ecolo entend par ailleurs que les administrations, autant que les gestionnaires publics, veillent en permanence à lutter contre tout gaspillage ou contre toute dépense excessive, afin que les moyens publics rencontrent au mieux les besoins légitimes pour lesquels ils ont été dégagés.

**PROGRAMME ECOLO  
ELECTIONS FEDERALES 2007**

**LIVRE V  
POUR UNE SOCIETE  
DEMOCRATIQUE**

***CHAPITRE V.4.  
EGALITE ENTRE  
LES HOMMES ET LES FEMMES***

Programme Ecolo Elections fédérales 2007

LIVRE V - Pour une société démocratique

## **Chapitre V.4. Egalité entre les femmes et les hommes**

**Une affaire de femmes et d'hommes**

### **L'EGALITE DES GENRES AUJOURD'HUI : ETAT DES LIEUX ET ANALYSE D'ECOLO**

En Belgique, l'égalité entre les femmes et les hommes est inscrite dans la Constitution depuis 2002. Dans les faits, il subsiste de nombreuses inégalités de genre. L'égalité formelle ne suffit pas. Des mesures politiques correctives doivent être prises afin d'éradiquer effectivement ces discriminations.

Les écologistes ont toujours intégré la dimension de l'égalité entre les hommes et les femmes comme une ligne de force de leur projet politique. Dans ses propres rangs, Ecolo s'est engagé dans une politique structurée d'égalité, à savoir une politique de *gendermainstreaming*<sup>4</sup>. Cela signifie que, plus encore que par le passé, pour toute mesure prise au sein du parti, une attention particulière sera accordée aux conséquences possibles de cette mesure sur l'équité et l'égalité entre les femmes et les hommes. Ces mesures visent le fonctionnement du parti, l'élaboration de documents politiques ou encore des actions en faveur de l'égalité. Cette politique sera évaluée de manière démocratique et permanente.

L'égalité reste un objectif important, tant en ce qui concerne les droits que les acquis sociaux. Mais égalité ne signifie pas copie conforme. Ecolo veut dépasser la notion de similitude pour élaborer un véritable pacte entre les femmes et les hommes. Libérés des discriminations injustes, plus autonomes dans leurs droits et leurs devoirs, femmes et hommes seront ainsi prêts à construire solidairement une société épanouie dans ses dimensions masculine et féminine, une société réellement paritaire pour un développement enfin durable.

Femmes et hommes d'Ecolo mettent en exergue des propositions qui croisent vie privée et aspects économiques et sociaux dans les domaines de l'emploi, de la santé, de la citoyenneté, de l'éducation et de la mondialisation. Un nouveau partage des responsabilités entre femmes et hommes passe par une redéfinition des rôles dont le but est l'égalité et la qualité de vie.

La dégradation de notre environnement, de l'emploi et de la santé nous touche toutes et tous. L'aspiration à « changer la vie » va de pair avec celle de « faire de la politique autrement ». Nous rêvons d'avoir du temps pour l'épanouissement personnel, la vie de famille, la création artistique, l'engagement citoyen, les relations d'amitié, la culture... et tout nous stresse : les heures supplémentaires ou le chômage, la précarité, les trajets, les horaires coupés, les sollicitations... Bref, chacun et chacune désire vivre autrement mais, collectivement, nous fonçons la tête dans le mur.

---

<sup>4</sup> Le *Gendermainstreaming* est la (re)organisation, l'amélioration, le développement et l'évaluation des processus politiques, dans le but d'incorporer une perspective genre dans toutes les politiques et à tous les niveaux, par tous les acteurs concernés par la réalisation de la politique (Conseil de l'Europe, 1998).

C'est pourquoi Ecolo présente une approche spécifique de ces questions qui nous paraissent aujourd'hui au cœur des mouvements qui œuvrent à l'égalité entre les hommes et les femmes.

L'égalité entre les hommes et les femmes vise naturellement la suppression des discriminations à l'égard des femmes, mais également des discriminations à l'égard des hommes lorsque ceux-ci en sont victimes.

## **Points de repère**

### Le marché de l'emploi

Les objectifs de Lisbonne fixent à 70% le taux d'emploi global à atteindre, avec un taux d'emploi féminin à 60%. Il reste beaucoup de travail. En 2004, le taux d'emploi des femmes était inférieur à celui des hommes : 52,7% contre 67,9%, pour une moyenne tout genre confondu de 60,3%. C'est parmi les plus âgées que le taux est le plus faible. Le taux d'activité des femmes est également plus faible.

Le taux de chômage est plus important chez les femmes : 9,6% pour 7,6% pour les hommes. Les interruptions de carrière concernent le plus souvent des femmes, ce qui n'est pas sans conséquences sur leur droit à la retraite. Le travail à temps partiel concerne le plus souvent les femmes.

La ségrégation sur le marché du travail est à la fois horizontale et verticale ; malgré une prise de conscience et la mise en place progressive d'une législation, elle ne s'amenuise pas.

Malgré la réduction des disparités entre les hommes et les femmes dans l'éducation<sup>5</sup> et dans l'emploi, l'écart de rémunération est quasiment inchangé. Il est estimé à 15% en Belgique et s'explique par différents facteurs (temps partiel, secteurs d'emploi...).

Les femmes représentent la majorité des bénéficiaires des pensions de survie et du cumul retraite et survie. Les hommes bénéficient en majorité du taux ménage. Le montant moyen des pensions est plus élevé pour les hommes que pour les femmes. En effet, ceux-ci ont eu en général une carrière plus longue et mieux rémunérée.

### Les femmes immigrées

Les femmes migrantes sont toujours en butte à des difficultés particulières : racisme, analphabétisme et difficulté d'accès aux formations qualifiantes, discrimination à l'école et au travail, manque d'information pour une bonne gestion de leur santé, difficultés juridiques (répudiation, rapt parentaux,...). Une politique de « discrimination positive » reste nécessaire à leur égard pour les aider à mieux appréhender et rencontrer ces problèmes et ouvrir ainsi une citoyenneté réelle à ces femmes, actrices incontournables d'une société multiculturelle riche et harmonieuse. L'application du droit familial du pays d'origine, imposé par le droit international, est souvent nuisible aux femmes !

### Le vieillissement de la population au féminin

En 2005, les femmes représentaient 51,1% de la population belge. A partir de l'âge de 65 ans, les femmes sont plus nombreuses que les hommes. En Wallonie, les femmes représentent 61% des plus de 65 ans. 88% des centenaires sont des femmes. La part des isolés de plus de 55 ans est de 8,9%. Ce sont en majorité des femmes. Dans un avenir proche, on prévoit un déficit de main-d'œuvre pour s'occuper des personnes âgées. Le risque est grand que la pression augmente sur les femmes pour assurer une présence plus importante dans le cercle familial pour s'occuper des personnes âgées.

<sup>5</sup> Il n'y a plus de fortes disparités dans le niveau de formation en termes de genre. Toutefois, une analyse par classe d'âge révèle une évolution du niveau d'instruction au fil des générations, surtout chez les femmes. On constate même chez les femmes de -45 ans un niveau de formation supérieur aux hommes. Les aînées restent moins formées que les jeunes femmes. C'est dans le choix de l'orientation et dans le taux d'emploi des femmes que les disparités se marquent le plus!

Le vieillissement de la population au féminin implique une meilleure prise en compte de problèmes spécifiques. Par exemple, les aides familiales qui font du soin à domicile sont majoritairement des femmes. Or, de nombreuses femmes âgées gèrent encore elles-mêmes ces tâches. Elles ont, par contre, beaucoup de mal à s'occuper de menus travaux de réparation. Il est donc nécessaire d'analyser les besoins des personnes âgées en termes de genre.

#### La mobilité au féminin

Les sondages qualitatifs montrent que, s'il y a une voiture dans le ménage, elle est généralement utilisée par l'homme et que c'est lui aussi qui la choisit, la conduit, l'entretient. La mobilité de la femme est réduite bien souvent au covoiturage, à l'utilisation des transports en commun, à l'organisation du partage du véhicule en cas de nécessité. Les femmes ont donc, plus que les hommes, des modes de déplacements variés et multiples. Il apparaît aussi que les femmes sont plus promptes à changer leur mode de déplacement. 67 % des femmes possèdent un permis de conduire, mais elles sont 72 % à utiliser les transports en commun.

#### Les marches exploratoires

Développées depuis plus de 10 ans à Montréal et dans plusieurs villes du monde, les marches exploratoires sont un outil d'analyse de l'environnement urbain sous forme d'enquête sur le terrain par des groupes de femmes, qui, parce qu'elles sont le plus souvent les victimes de la violence urbaine, sont les mieux placées pour identifier les éléments susceptibles d'occasionner des risques d'agression et d'affecter leur sentiment de sécurité. Les femmes sont ici au centre de l'intervention comme sujets, expertes et actrices, avec pour objectif de sortir de la victimisation, de développer leurs propres capacités à agir et leur autonomie dans l'espace public. Il s'agit donc d'une démarche de recherche participative, et d'action citoyenne. Concrètement, à partir des données récoltées, les femmes mettent en évidence les aménagements nécessaires à un espace de vie plus sûr.

Les marches exploratoires doivent continuer à être soutenues au travers de la politique des grandes villes et la politique de l'égalité des chances.

#### Les violences faites aux femmes

Les violences dont sont victimes les femmes, quelle que soit la catégorie d'âge, peuvent être des agressions sexuelles (viols, abus, harcèlement, pornographie...) ou non (coups et blessures, harcèlement psychologique,...) Les victimes de violences peuvent être des femmes, des fillettes, des ados, des personnes âgées, des femmes migrantes... chaque catégorie vit et ressent différemment la violence en fonction de l'âge et du vécu différents. Chacune doit donc recevoir un accueil et un encadrement spécifiques.

La violence envers les femmes plonge ses racines dans l'inégalité entre les femmes et les hommes et doit donc être recadrée dans une action plus large d'élimination de toute discrimination entre les femmes et les hommes. De manière préventive, il faut agir sur et avec l'ensemble des médias pour éliminer les propos et images sexistes. Un accent particulier doit être apporté dans les écoles sur cette thématique au travers d'animations sur le genre.

## **LES PRINCIPES D'UNE POLITIQUE D'EGALITE ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES**

*La transversalité* : outre les constats statistiques qui démontrent des inégalités de traitement entre les hommes et les femmes, la conciliation de la vie professionnelle et familiale demeure un défi tant pour les femmes que pour les hommes. Les politiques d'égalité doivent viser l'égalité femme/homme au travers de tous les domaines de la vie et toutes les autres problématiques d'inégalité. Il s'agit d'une méthode de travail visant à repérer les liens

entre les différentes composantes d'une situation, pour l'ensemble des politiques et compétences qui sont concernées par ce qu'on appelle le *gendermainstreaming*.

*La mixité* : femmes et hommes, ensemble, ont tout à gagner dans cette transformation. L'égalité ne doit pas être une priorité des femmes uniquement. Repenser les rapports de sexe, éliminer les rapports de domination, sortir des stéréotypes, ne peut être pertinent que si les hommes participent à la dynamique de transformation. Les politiques d'égalité doivent être reconnues comme des instruments de cohésion sociale et de croissance économique. Les enquêtes sur la gestion du temps démontrent que les femmes consacrent davantage de temps aux enfants que les hommes, et que les tâches ménagères reposent pratiquement sur elles. Les congés parentaux, par exemple devraient pouvoir être partagés par les deux parents...

*Une stratégie spécifique et volontariste* est nécessaire pour casser les mécanismes anciens et réduire le fossé entre l'égalité de droit et l'égalité de fait. Stimuler, développer et garantir la participation des femmes en particulier, des citoyens en général, que ce soit individuellement ou au travers des associations dans tous les processus de décision politique, assure la santé de la démocratie. Par ailleurs, il est nécessaire de développer une politique de l'évaluation sexuée. Des pas ont été franchis. En Région wallonne par exemple, un portrait statistique sexué de la Wallonie a été établi. À l'avenir, la production de ce type de statistiques doit être généralisée.

## L'ÉGALITÉ DES GENRES DEMAIN : PROPOSITIONS D'ECOLO

### **PRIORITE N°1 :**

#### **COMBATTRE LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES**

##### **PROPOSITION : Développer la prévention**

L'accent doit être mis sur la récolte de données chiffrées, de statistiques, sur les recherches et les études qui permettront d'obtenir un état des lieux régulier et des évaluations efficaces, du point de vue des agresseurs et du point de vue des victimes. Il serait utile de favoriser la recherche en psychologie sur le sujet. En effet, les comportements violents des hommes envers les femmes sont universaux, donc ne peuvent être imputables à la culture ou à l'environnement uniquement. Cette politique de lutte contre les violences à l'égard des femmes doit être concertée et coordonnée avec l'ensemble des services et acteurs et actrices de terrain, qui travaillent au quotidien dans cet objectif et qui ont acquis une expertise incontournable à l'écoute des femmes.

##### **PROPOSITION : Renforcer l'aide aux victimes**

Une réponse particulière et spécifique doit être apportée pour faire face à la double discrimination dont peuvent être victimes les femmes en matière de violence.

L'ensemble des structures d'accueil des victimes (police, médecins, centres de planning, maisons d'accueil, services de secours et d'aide urgente, groupes « de parole » de victimes, aide à la jeunesse,...) doit être renforcé en nombre, en personnel, en moyens financiers, en formation des encadrants et encadrantes. Elles doivent être coordonnées dans le cadre d'une action concertée à tous les niveaux de pouvoir, avec pour objectif principal et prioritaire le soutien et l'accompagnement des victimes.

## **PROPOSITION : Adapter les lois pour renforcer la lutte contre la violence faite aux femmes**

La législation qui encadre les différentes dispositions en matière de violence à l'égard des femmes doit être évaluée et améliorée dans le sens d'une meilleure adéquation entre les lois et le système judiciaire, afin d'accentuer l'effet dissuasif pour les agresseurs (potentiels).

La loi doit fermement condamner les agresseurs, par des peines cohérentes et adaptées selon les catégories d'âge (adolescents ou adultes). Elle doit prévoir des peines alternatives éducatives et des structures spécifiques d'encadrement et de traitement psychosocial (par ex. sortir l'homme violent du milieu familial pour une prise en charge dans un groupe spécifique et une approche individuelle – travail parallèle aux peines en prévention de la récidive...).

La loi - son esprit, ses procédures, son application - doit traduire le caractère intolérable de tout acte de violence à l'égard des femmes et reconnaître la gravité des conséquences de ces actes, leurs profondes répercussions sur la santé physique et mentale des victimes. La loi doit être effectivement appliquée, dans des procédures plus rapides, simplifiées et moins coûteuses, dans le plus grand respect des victimes et la garantie de leur protection.

Au-delà de la loi, Ecolo souhaite étendre la possibilité de recours à l'action collective aux associations de défense des femmes contre les violences conjugales.

Il est nécessaire, par ailleurs, d'élaborer une définition légale uniforme du délit que constitue la traite des femmes, et, sur base de cette définition, introduire des sanctions pénales radicales à l'encontre de ceux qui se rendent coupables de ce délit.

Concernant les mutilations génitales, une réelle volonté d'appliquer la loi punissant les auteurs de ces pratiques (article 409 du Code Pénal) doit s'inscrire dans la politique judiciaire de notre pays<sup>6</sup>.

## **PROPOSITION : Bannir le sexisme**

Ecolo propose l'adoption d'une loi<sup>7</sup> contre le sexisme, visant à mettre en place une législation qui réprime les actes, propos et publications à caractère sexiste et qui permette aux associations concernées par la question de l'égalité entre femmes et hommes d'agir en justice dans ce sens.

Si une loi ne peut civiliser une société, elle peut servir de repère pour la faire progresser vers des comportements plus respectueux de chacune et de chacun. Ainsi, la loi réprimant les actes et propos à caractère raciste a-t-elle prouvé son utilité dans la protection des personnes d'origine étrangère et dans la prise en compte de leurs spécificités sociales et culturelles. Dans le domaine de l'égalité entre femmes et hommes, il devient nécessaire de fixer le même genre de repères et d'indiquer clairement un interdit social vis-à-vis de la discrimination des individus sur base de leur sexe.

---

<sup>6</sup> Le nouvel article 409 du Code pénal incrimine de manière tout à fait explicite les faits de mutilation sexuelle féminine. Il s'agit d'affirmer la valeur de l'intégrité sexuelle physique et psychologique des femmes et l'interdiction des pratiques barbares. Sont visées les personnes qui pratiquent les mutilations aussi bien que celles qui mettent en place des circuits pour organiser leur pratique y compris par le déplacement vers un pays étranger où elles peuvent être pratiquées avec plus de facilité. Les parents qui favorisent ce genre de pratiques sont également visés.

<sup>7</sup> Une proposition de loi a été déposée dans cet objectif par Ecolo en mars 2006.

## **PRIORITE N°2 :**

### **COMBATTRE L'INEGALITE PROFESSIONNELLE ET SALARIALE**

En 1966, les ouvrières de la Fabrique nationale des armes de Herstal partaient en grève pour l'obtention d'un droit : « A travail égal, salaire égal ». Depuis, des lois<sup>8</sup> interdisent toutes discriminations de salaire basées sur le sexe et exigent l'égalité de traitement entre les hommes et les femmes. Mais la réalité est autre, les écarts salariaux perdurent !

Il existe tout d'abord une ségrégation verticale du travail. Plus on grimpe dans la hiérarchie moins on y retrouve des femmes. Ce phénomène couramment appelé le plafond de verre conduit à une discrimination salariale pour les femmes, qui ne voient pas leur expérience et leur diplôme valorisé monétairement et en termes de responsabilités de la même manière que les hommes.

De plus, les fonctions occupées par les femmes bénéficient rarement des avantages « hors salaires », (usage d'une voiture de société, chèques-cadeaux, séjours de formation, assurances-hospitalisation complémentaires ou assurances-groupes intéressantes,...), ce qui augmente encore l'écart entre les salaires dans une entreprise, et plus particulièrement entre les hommes et les femmes.

Il existe aussi une ségrégation horizontale du travail. L'emploi des femmes est concentré dans un nombre restreint de professions et de secteurs d'activités<sup>9</sup>. Dans ces secteurs, on ne traite pas le travail de la même manière que dans les secteurs masculinisés. Cela conduit à des discriminations. En Belgique, on estime que 10,89% du différentiel des rémunérations est explicable et justifié par les primes de nuit et les heures supplémentaires. Or, en ce qui concerne le travail de nuit, les majorations sont différentes selon les secteurs : modeste pour les infirmières, importantes pour les ouvriers à l'imprimerie. En ce qui concerne les heures supplémentaires, les secteurs féminisés évitent l'octroi de majorations par l'extension de contrats de travail à temps partiel, alors que dans les secteurs masculinisés, on attribue souvent une majoration salariale générale et permanente.

#### **PROPOSITION : Mettre en place des outils d'évaluation**

Pour combler les écarts salariaux, il faut tout d'abord faire appel à des outils d'évaluation. De la même manière que les entreprises sont obligées de publier leurs comptes et bilans financiers, Ecolo propose de compléter la législation concernant le bilan social par une analyse de la répartition des postes par genre et par niveaux de salaires, en reprenant tous les avantages extra-légaux attribués aux différentes fonctions.

Le Ministère de l'emploi et du travail et le Service d'égalité des chances devraient régulièrement publier des modèles de fiches de salaire en fonction des postes et des responsabilités.

#### **PROPOSITION : Prendre des initiatives concrètes en matière de droit social**

Pour lutter contre les inégalités salariales, il faut également prendre des **actions concrètes** :

---

<sup>8</sup> Il y a une accumulation d'engagements et de principes depuis 1975 au niveau européen. Il existe une directive, un code de conduite, des programmes d'action, des indicateurs d'inégalités de rémunération (2001). Au niveau belge, il existe une loi, des conventions collectives de travail, une classification des fonctions et le gendermainstreaming.

<sup>9</sup> En 1997, en Belgique, 60% des femmes travaillaient dans 6 secteurs : santé, services sociaux, éducation, commerce de détail, administrations publiques, services aux entreprises, hôtellerie et restauration. Les professions les plus représentées étant secrétaires et employées de bureau, vendeuses ou serveuses, infirmières et enseignantes.

- sensibiliser les inspecteurs et inspectrices du travail aux problèmes d'inégalités salariales ;
- décrire et classer les fonctions en fonction de critères objectifs et légaux ;
- maintenir le droit au complément chômage pour les travailleurs et travailleuses à temps partiel contraint et involontaire.

**PROPOSITION : Combattre les temps partiels non-choisis et la dérégulation du travail**

L'inégalité persiste dans la proportion des emplois à temps partiels non choisis, selon qu'ils sont attribués à des femmes ou à des hommes, ce qui entraîne des conséquences inégales tant au niveau salarial qu'en termes de droits sociaux... Ecolo privilégie le statut de travailleur à part entière.

Ecolo demande la mise en place d'un monitoring permanent du temps partiel et de son évolution dans les différents secteurs concernés mais également des diverses formes de contrats de travail qui coexistent.

**PROPOSITION : Allonger le congé de paternité**

L'égalité entre les hommes et les femmes passe aussi par un égal traitement dans leur choix familiaux. Par exemple en ce qui concerne les congés de paternité, Ecolo réclame un congé paternité plus long et obligatoire, complémentarément à celui de la mère, de manière à ce que le père puisse assumer son rôle. Une telle égalité permettra en outre de réduire la discrimination sur le marché du travail où seules les femmes sont sources d'absence au travail pour cause de naissance.

**PRIORITE N°3 :**

**INDIVIDUALISER LES DROITS<sup>10</sup> ET COMBATTRE LES INEGALITES FISCALES**

Conçue à la fin de la deuxième guerre mondiale, la sécurité sociale intègre une dimension « familialiste » qui reste prégnante dans toutes ses composantes. Cela se manifeste essentiellement par la coexistence de droits directs et de droits dérivés. En d'autres mots, chaque individu obtient des droits en fonction non seulement de sa cotisation, mais également de sa situation familiale. Ce qui cause des difficultés et conduit à des inégalités.

C'est ainsi que de nombreuses femmes bénéficient de prestations sociales sans avoir jamais cotisé. Ce sont les droits dérivés. D'autres femmes voient les prestations dont elles bénéficient diminuées, voire supprimées, par une évolution de leur situation familiale (par exemple, si elles deviennent cohabitantes). Une contribution égale ne donne donc pas lieu à une indemnisation égale, mais se module en fonction de la situation du ménage de l'allocataire social.

Nous constatons par ailleurs que les concepts de cohabitant, d'isolé, de personne à charge n'ont pas la même définition dans les différents secteurs de la sécurité sociale ce qui porte également à discriminations.

**PROPOSITION : Individualiser les droits sociaux**

**Pour Ecolo, l'objectif à atteindre, c'est l'individualisation des droits sociaux.** Chaque adulte paierait des cotisations sociales individuelles qui ouvriraient des droits propres, indépendamment de sa situation familiale et de l'évolution de celle-ci. Cela suppose une réforme en profondeur du système. Cette mutation doit

<sup>10</sup> Cette proposition figure également dans nos priorités en matière de revenu et de protection sociale.

cependant se réaliser de façon progressive, en tenant compte des droits acquis. Dans le secteur des pensions, il faut commencer par palier et par cohorte d'âges, de manière à permettre à chacun de s'adapter aux nouvelles règles.

Ecolo rejette dès à présent toute extension des droits dérivés. Au contraire, Ecolo propose que la question de l'égalité de traitement entre les différents modes de vie commune soit une occasion saisie pour faire évoluer la conception « familialiste » de la sécurité sociale et pour enclencher l'application du principe de l'individualisation des droits.

### **PROPOSITION : Combattre les inégalités face à l'impôt**

Ecolo propose de réformer l'Impôt des Personnes Physiques (IPP) dans la perspective d'une individualisation équivalente à celle qui est proposée pour la Sécurité Sociale : dans cette perspective, le quotient conjugal devra être remplacé par des droits propres en matière fiscale.

Il y a, dans le domaine la fiscalité, de véritables discriminations entre les hommes et les femmes. A partir du calcul de genre en matière d'impôt, on constate que le revenu moyen des femmes est de 75 et celui de l'homme 100. Le taux moyen d'imposition des femmes est de 22,4 % et celui des hommes 23,4 %. Les femmes participent proportionnellement plus à l'impôt que les hommes. On constate aussi qu'il est très difficile d'obtenir des statistiques fiscales réparties par sexe. Or c'est une base élémentaire pour évaluer la part contributive de chacun et de chacune en fonction de ses revenus. Ecolo propose que soit menée une recherche sur le coût/bénéfice de la fiscalité en Belgique tenant compte du genre, que des statistiques fiscales soient disponibles avec une répartition par sexe et que l'on développe un outil de vulgarisation pour comprendre l'impôt et la construction des inégalités entre les hommes et les femmes.

### **PROPOSITION : Élargir les périodes assimilées**

Ecolo propose de revoir les périodes assimilées au travail dans le sens d'une meilleure prise en considération des périodes d'arrêt de travail, liées par exemple à une maternité ou au choix (féminin ou masculin) de s'arrêter de travailler pour jouer un rôle dans la sphère familiale.

### **PROPOSITION : Permettre la déductibilité fiscale aux deux parents en cas de séparation**

Le Gouvernement violet a fait grand cas de l'ouverture à une récupération fiscale de frais de garde pour les enfants de 3 à 12 ans pendant les périodes extrascolaires. Un des problèmes est que cette possibilité n'est octroyée qu'au parent qui a la charge de son ou ses enfant(s). Ce qui signifie que les parents séparés qui n'ont qu'un droit de visite un week-end sur deux et la moitié des vacances ne peuvent bénéficier de cette mesure, malgré l'autorité parentale conjointe, et malgré le paiement d'une rente alimentaire. Ces parents sont souvent des pères qui, n'ayant leur(s) enfant(s) que le week-end, ne disposent pas toujours d'un réseau capable de prendre les enfants en charge pendant les vacances. Que l'avantage fiscal ne soit accessible qu'au parent qui a l'hébergement exclusif est injuste car, dans ce cas-là, c'est déjà ce parent qui reçoit la totalité des allocations familiales (et des allocations majorées, s'il échet). Il s'agit là d'une discrimination qu'Ecolo propose de supprimer.

## **PRIORITE N°4 :**

### **METTRE REELLEMENT EN ŒUVRE LE FONDS DE CREANCE ALIMENTAIRE**

Au terme d'une longue lutte, et des rebondissements sous cette législature, le Service de créances alimentaires (SECAL) a vu le jour au sein du Service Fédéral des finances. Un premier bilan s'impose. Un premier pas a été fait mais ce n'est pas encore l'outil rêvé et les effets concrets sur les femmes (surtout) et les hommes (beaucoup plus rarement) qui subissent des difficultés dans le recouvrement de ces créances.

### **PROPOSITION : Adopter et appliquer un plan d'optimisation du fonds des créances alimentaires**

Ecolo propose :

- une campagne d'information grand public pour faire connaître le SECAL, pour que chacun et chacune connaisse ses droits concernant l'obligation d'aliments ;
- de fournir des outils explicites aux juges, notaires, avocates et avocats qui interviennent dans les contrats de mariage, dans les procédures de divorce ou séparation pour les communiquer à leurs clients et clientes ;
- de supprimer le plafond de revenus qui donne accès aux systèmes des avances ;
- de créer la possibilité d'une automaticité via le SECAL<sup>11</sup> ;
- d'objectiver le calcul du montant de la pension alimentaire en faveur des enfants. L'actualisation de la Méthode dite Renard a été entreprise sous cette législature violette, il reste maintenant à la promouvoir et à l'appliquer.
- de fournir une information permanente mise à jour régulièrement sur les pensions alimentaires, pour les personnes concernées, via un site internet, comme cela se fait dans d'autres pays européens ;
- de créer une banque de données fédérale pour toute décision, jugement portant sur les pensions alimentaires, accessible si nécessaire par le SECAL. Trop souvent, fautes de papiers en ordre, les ayants droits ne peuvent faire valoir leur droit ;
- de permettre l'intervention du ministère public comme médiateur, pour aider le parent « monoparental », en cas de difficulté, à faire valoir un droit à une pension alimentaire pour les enfants ;
- d'évaluer les conséquences qui découleront du développement de la garde alternée.

## **AUTRES PRIORITES**

### **ASSURER LES BESOINS EN MATIERE D'ACCUEIL ET D'EDUCATION DES ENFANTS**

Ecolo estime prioritaire d'assurer les besoins en matière d'accueil et d'éducation des enfants de manière souple et diversifiée afin de permettre aux femmes et aux hommes de concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale en synergie avec les institutions spécialisées, les pouvoirs publics et le secteur privé.

Dans ce cadre, il s'agit de garantir un statut professionnel correct aux travailleuses et travailleurs concernés (accueillants et accueillantes d'enfants en crèche ou à domicile, éducateurs et éducatrices, puériculteurs et puéricultrices).

<sup>11</sup> Au Québec, cette simple mesure a permis de réduire le non paiement de 40 % à 1 %.

Aussi gratifiant et précieux qu'il puisse être, le rôle de l'accueil des petits enfants ne doit pas constituer un frein pour celles et ceux qui souhaitent continuer à s'épanouir dans les autres domaines sociaux, dans le monde du travail, voire dans des engagements citoyens. L'accueil des enfants doit également bénéficier de statuts d'emplois corrects et reconnus.

#### **RENDRE POSSIBLE LA DOUBLE FILIATION**

La transmission du nom de famille est un acte à haute portée tant pratique que symbolique. La législation qui l'organise doit être révisée de manière à rendre également visible le rôle des deux parents dans la transmission de la vie. Ecolo propose de prévoir la visibilité des deux parents (double filiation) dans les processus légaux de transmission du nom de famille aux enfants en donnant aux enfants le nom de leurs deux parents.

#### **RENDRE LES SERVICES PUBLICS PLUS PARITAIRES**

Ecolo propose de rendre la préoccupation de l'analyse de genre incontournable dans les processus de nomination et de recrutement dans le secteur public.

Dans la fonction publique, le régime des mandats renouvelables après évaluation, mis en place suite à la réforme Copernic, a pour objectif de permettre que soient compatibles les principes d'objectivation des compétences et de responsabilité politique dans le processus de nomination de certains hauts fonctionnaires. Dans ce cadre, l'autorité politique doit veiller à intégrer, à égalité de compétences, un équilibre en matière de genre.

#### **OUVRIRE UNE REFLEXION SUR LE SEXISME ENVERS LES HOMMES**

S'il est évident que dans l'extrême majorité des cas, la balance de l'inégalité penche en défaveur des femmes, dans une société profondément et historiquement machiste, le phénomène émergent des discriminations envers les hommes mérite également d'être étudié, notamment pour ce qui concerne l'accès à certains emplois, à une pression professionnelle spécifique ou la garde des enfants en cas de séparation ou divorce, où le droit des pères est insuffisamment reconnu.

Ecolo propose dès lors qu'une réflexion soit ouverte pour mesurer l'exacte portée de ce phénomène et permettre d'envisager les réponses réglementaires utiles.

# **PROGRAMME ECOLO ELECTIONS FEDERALES 2007**

## **LIVRE V POUR UNE SOCIETE DEMOCRATIQUE**

### ***CHAPITRE V.5. INSTITUTIONNEL***

Programme Ecolo Elections fédérales 2007

LIVRE V - Pour une société démocratique

## **Chapitre V.5. Institutionnel**

### **INSTITUTIONNEL : ETAT DES LIEUX ET ANALYSE D'ECOLO**

Depuis près de quarante ans, la Belgique a fait l'objet de cinq réformes institutionnelles qui ont progressivement transformé l'Etat unitaire qu'elle était encore en 1970 en un *Etat fédéral qui se compose des Communautés et des Régions*, pour reprendre l'article 1<sup>er</sup> de la Constitution. Les deux dernières réformes de la Saint-Michel (1993) et du Lambertmont (2001) ont permis, grâce à la participation active et volontaire des écologistes du Nord et du Sud, d'asseoir le système fédéral et de rééquilibrer les réformes précédentes, notamment en refinançant les entités fédérées – et singulièrement la Communauté française qui, sans cela, aurait couru à la faillite.

Ecolo estime que **la structure fédérale de l'Etat a ainsi atteint un point d'équilibre**. Cette architecture institutionnelle peut certes encore faire l'objet d'aménagements, dans un sens ou dans l'autre (refédéralisation de certaines compétences), à l'intérieur de cet équilibre, afin d'optimiser son fonctionnement d'ensemble, de corriger certaines anomalies ou carences ou de s'adapter aux évolutions requises par l'intégration européenne.

Dans ce contexte, **il est tout à fait clair que la mise en chantier d'une nouvelle réforme institutionnelle ne constitue nullement une priorité**. A l'inverse, **Ecolo entend inscrire prioritairement au programme de la prochaine législature les véritables défis de notre temps, qu'il s'agisse du climat, comme de l'emploi, de la solidarité et de l'environnement**.

Loin de s'inscrire dans une vision statique des institutions, Ecolo soutient par ailleurs les **réformes visant l'amélioration du système fédéral ou l'efficacité dans l'exercice des missions**. A titre illustratif, l'accord dit « du renouveau politique » du 26 avril 2002 n'a été que partiellement mis en œuvre et contient plusieurs orientations tout à fait utiles à la consolidation de la Belgique fédérale, telles que la transformation du Sénat en lieu de rencontre des entités fédérées, ou l'attribution de l'autonomie constitutive à la Région de Bruxelles-Capitale et à la Communauté germanophone. Dans le même état d'esprit, Ecolo porte l'idée d'une circonscription fédérale, soit la possibilité de voter pour des candidats de tout le pays au Parlement fédéral et a déposé une proposition de révision de la Constitution en ce sens. Il s'agit, à travers ces propositions, de moderniser le système fédéral afin d'assurer sa pérennité<sup>12</sup>.

**Il n'apparaît par contre pas possible de dépasser le point d'équilibre atteint aujourd'hui** pour procéder à une nouvelle phase de soustraction de larges compétences de la sphère fédérale, sans changer de paradigme de référence et modifier la nature même du régime, qui évoluerait alors vers le confédéralisme, voire l'antichambre du séparatisme... Ecolo refuse avec force toute évolution en ce sens.

<sup>12</sup> En parallèle, Ecolo juge tout à fait essentiel d'établir une réelle rupture de la gouvernance publique, en particulier en Wallonie, tant il est clair que la réalité d'un certain nombre d'affaires révélées récemment au Sud du pays et la timidité des réformes adoptées à la suite de ces abus et scandales contribue à alimenter les velléités de séparatisme. Nous vous renvoyons, à ce sujet, au chapitre 2 du présent livre.

Certains acteurs politiques – essentiellement flamands – souhaitent ainsi faire des questions institutionnelles une priorité, non pas tant pour moderniser l'Etat que pour le dépecer de compétences fondamentales au bénéfice des entités fédérées. Ecolo estime qu'un certain nombre de demandes qui sont formulées dans ce cadre mettent en danger la Belgique et l'unité du pays. **Ecolo s'oppose vivement à toute tentative qui s'inscrirait dans la perspective d'un affaiblissement - ou du démantèlement - du caractère fédéral de l'Etat et de la solidarité interrégionale et interpersonnelle.**

Enfin et de façon globale, les écologistes veulent demeurer **porteurs de modernité, d'originalité et d'universalité** dans ce débat essentiel pour l'avenir de la Belgique et de ses habitants. A l'inverse d'autres familles politiques, ils sont du reste convaincus de la **nécessité du dialogue entre Nord et Sud du pays** pour la poursuite de notre destinée collective. Dans cette perspective, **Ecolo et Groen!**, membres du même parti vert européen, établiront à nouveau une collaboration approfondie entre eux à l'occasion du prochain retour de Groen! au sein du Parlement fédéral et tenteront, chaque fois que possible et autant que possible, le développement d'un point de vue commun sur toute question fédérale.

Pour terminer, il faut préciser que le présent chapitre expose les options et propositions d'Ecolo en matière proprement institutionnelle. Ces éléments s'inscrivent naturellement dans un projet politique plus vaste, décliné en 6 livres et 30 chapitres. Ce projet comprend ainsi une série d'autres réformes qui impliquent également l'adoption de modifications de nature institutionnelle, que ce soit, par exemple, pour une société durable (telle que l'inscription du développement durable dans la Constitution), pour une société solidaire (à l'instar de la mise en œuvre d'une assurance dépendance fédérale) ou pour une société démocratique (organisation de référendums, rupture de la gouvernance ou sortie du système des baronnies, à titre illustratif).

## **INSTITUTIONNEL : LES PROPOSITIONS D'ECOLO**

### **PRIORITE N°1 :**

#### **METTRE EN ŒUVRE UNE UNION NATIONALE POUR LE CLIMAT**

La sauvegarde d'un climat vivable pour les gens d'aujourd'hui et pour les générations de demain constitue un défi aussi urgent qu'inédit. L'importance de ce défi, l'étendue des mesures à prendre pour y faire face et l'urgence d'une action tout à fait déterminée et coordonnée ont conduit Ecolo et Groen! à lancer conjointement, en février dernier, un appel à une Union nationale pour le climat.

La mise en œuvre d'une telle Union n'est pas seulement une priorité écologique ou sociale, mais est également ancrée à un double titre dans ce chapitre institutionnel.

#### **PROPOSITION : NE PAS SE TROMPER D'URGENCE**

Plusieurs acteurs politiques ont non seulement formulé des revendications fortes en matière institutionnelle, mais ont également érigé leur adoption en condition préalable à la formation d'un Gouvernement fédéral.

Ecolo s'oppose à une telle dialectique faite d'ukaze et de chantage, et refuse que les questions institutionnelles prévalent sur les véritables défis auxquels est confrontée notre société. A l'inverse, Ecolo estime que **la politique climatique et la mise en œuvre d'une Union nationale pour le climat doivent impérativement être**

**inscrites à l'agenda politique**, à côté de la création d'emplois, de l'avenir de la solidarité, de la préservation de l'environnement, du développement de la recherche ou de la réforme de la gouvernance et des pratiques politiques.

**PROPOSITION : DÉVELOPPER UNE DYNAMIQUE DE COORDINATION ET DE COOPÉRATION POUR SAUVER LE CLIMAT**

La réalisation d'un tel objectif requiert l'engagement de toutes les composantes de la société belge et, singulièrement, la mobilisation de l'ensemble des pouvoirs publics de notre pays, dans le cadre d'une dynamique commune. Or, il faut constater que la complexité de nos institutions – et en particulier la fragmentation des responsabilités et des compétences - peut, en matière environnementale, constituer un frein à l'efficacité des politiques publiques, comme plusieurs institutions l'ont déjà mis en évidence<sup>13</sup>. Il convient dès lors de **réunir Etat fédéral et entités fédérées dans le cadre d'une démarche globale, pluriannuelle et coordonnée, l'Union nationale pour le climat**, et d'opérer par ailleurs les ajustements institutionnels nécessaires à une action optimale.

Ecolo demande que le Gouvernement fédéral issu des prochaines élections organise, dès son entrée en fonction, des **Etats généraux du climat**, impliquant à l'échelle du pays Parlements, Gouvernements, pouvoirs locaux, partenaires sociaux et associatifs, forces vives et citoyens intéressés, sous la coordination du Conseil fédéral de développement durable et des conseils consultatifs régionaux compétents en matière d'environnement (Mina Raad, CWEDD et CERBC).

Ecolo propose que l'Etat fédéral et les entités fédérées concluent dans le cadre de cette Union nationale et sur base de ces Etats généraux, un **plan d'actions pour la période 2008-2020**, fondant une vision politique prospective et précisant les objectifs précis poursuivis collectivement, les moyens mis en œuvre à cet effet, l'échéancier des différentes mesures à prendre, la contribution de chacun dans ce cadre et les indicateurs d'évaluation permettant de mesurer la réalisation progressive des objectifs fixés et d'opérer les adaptations nécessaires. Ce plan sera décliné en programmes sectoriels et territoriaux conclus avec les acteurs sociaux et avec les pouvoirs locaux concernés.

Ecolo entend par ailleurs mettre sur pied une **inspection du développement durable** afin d'aider à la décision et d'exercer un contrôle préalable de conformité et de cohérence avec les ressources environnementales et les objectifs de réduction de l'empreinte écologique, de toutes les propositions de décision soumises au Gouvernement. Cette inspection sera organisée sous la forme d'un corps interfédéral, à l'instar de l'inspection des finances, afin d'agir de la même manière auprès de tous les Gouvernements.

Ecolo exige également qu'un **vice-premier ministre en charge du développement durable**, y compris en charge de la politique de l'énergie et du climat, soit désigné au sein du Gouvernement fédéral. Ce vice-premier ministre assurera la responsabilité de l'animation des Etats généraux du climat et la coordination de l'Union nationale pour le climat. Il disposera d'un pouvoir de veto sur toute proposition de décision gouvernementale, selon une procédure semblable à celle réservée actuellement au Ministre du budget en matière financière, et s'appuiera à cet effet sur l'inspection du développement durable.

---

<sup>13</sup> Conseil fédéral du développement durable ou OCDE, par exemple.

Enfin, il convient de **réduire la dispersion des responsabilités** qui caractérisent plusieurs des politiques essentielles en matière de climat (énergie, mobilité, environnement) ou à tout le moins les effets négatifs de cette fragmentation.

Dans cette perspective, Ecolo estime que l'Etat fédéral doit rester en charge de ses compétences en matière de climat, d'énergie et d'environnement, notamment quant au suivi des négociations internationales, quant aux mécanismes de régulation et de contrôle dans le secteur de l'énergie ou quant à la politique de la Mer du Nord.

Ecolo propose par ailleurs de renforcer fortement les procédures de coopération, concertation et association en ces matières et, dans le prolongement de l'Union nationale pour le climat, d'encourager la conclusion d'accords de coopération permettant d'opérationnaliser le plan d'actions 2007-2020 (sensibilisation et éducation au climat, articulation des dispositifs de soutien à la production d'énergie verte et aux économies d'énergie, coordination entre sociétés de transport en commun, fiscalité automobile, ...).

## **PRIORITE N°2 :**

### **MODERNISER LE SYSTEME FEDERAL BELGE**

A l'inverse d'une logique de statu quo peureux, Ecolo estime qu'il convient de moderniser l'architecture institutionnelle de la Belgique, afin de renforcer le système fédéral et de consolider les dynamiques centripètes, à travers trois propositions, visant l'élection d'une partie des parlementaires fédéraux sur base d'une circonscription électorale belge, la transformation du Sénat en une assemblée des Communautés et des Régions et le recouplage des élections fédérales et régionales.

#### **PROPOSITION : Election d'une partie de la Chambre des représentants à partir d'une circonscription fédérale**

A l'instar d'autres acteurs ou observateurs de la vie politique (tel que, notamment, le Groupe Pavia), Ecolo juge que le mouvement centrifuge à l'œuvre dans notre système politique repose, au moins en partie, sur l'inexistence d'une opinion politique belge organisée, laquelle résulte de ce que les mandataires politiques fédéraux n'ont en réalité de comptes à rendre qu'à leur propre groupe linguistique.

Afin de créer un espace de débat politique fédéral et de responsabiliser une partie des élus fédéraux devant l'ensemble du pays, de Arlon à Ostende en passant par Bruxelles, Ecolo propose d'organiser l'élection d'une partie de la Chambre des représentants sur une base fédérale, au sein d'une circonscription à l'échelle de la Belgique.

Ecolo a ainsi déposé une proposition de révision de la Constitution en date du 27 mars 2006, visant à organiser **l'élection de 50 députés par l'ensemble des électeurs du pays**, au sein d'une circonscription fédérale qui couvrirait l'ensemble du pays et se superposerait aux circonscriptions actuelles. Chaque électeur disposerait donc de deux bulletins, comme c'est le cas aujourd'hui avec les élections de la Chambre et du Sénat.

La Chambre passerait alors de 150 à 200 membres. Cette évolution interviendrait toutefois sans augmentation du nombre global de parlementaires rémunérés comme tels, par la suppression des 40 sénateurs élus directement, des 10 sénateurs cooptés et des sénateurs de droit, dans la cadre de la réforme du Sénat.

### **PROPOSITION : Sénat des Communautés et des Régions**

Ecolo propose parallèlement de transformer le Sénat en un lieu de rencontre des Communautés et Régions et de mettre ainsi en œuvre l'accord dit « du renouveau politique » du 26 avril 2002. Le Sénat deviendra ainsi **une assemblée fédérale paritaire composée exclusivement de sénateurs de Communauté et/ou de Régions**, élus au second degré par les assemblées des entités fédérées.

Dans ce cadre, le Sénat se verra confier l'assentiment à donner aux traités mixtes et accords de coopération multilatéraux, avec majorité spéciale et droit d'évocation de chaque entité fédérée.

Il sera également chargé d'une responsabilité d'initiative et de contrôle dans le respect des droits et intérêts des entités fédérées.

### **PROPOSITION : Simultanéité des élections fédérales et des élections communautaires / régionales**

Le découplage opéré entre les élections fédérales et les élections communautaires / régionales avait pour but essentiel, répondant à une logique institutionnelle indéniable et prolongeant l'élection de parlementaires communautaires / régionaux, de contribuer à l'émergence d'un espace politique propre aux entités fédérées en dehors de l'espace politique fédéral (ou plus exactement bi-communautaire) et de permettre l'appropriation de ces nouvelles institutions par la population.

Il faut cependant constater que cet objectif n'a pas été atteint, en particulier du fait du comportement adopté par un grand nombre des acteurs politiques eux-mêmes. Lorsque quasi tous les membres des Gouvernements communautaires ou régionaux participent aux élections fédérales en place éligible ou quand un vaste carrousel des responsabilités ministérielles est organisé à tous les niveaux de pouvoir après chaque échéance électorale, la coexistence d'espaces démocratiques distincts ou la pédagogie institutionnelle deviennent tout à fait vaines.

Ce découplage induit par contre plusieurs inconvénients majeurs : en multipliant les échéances électorales, il aboutit à une campagne électorale permanente et altère fortement la capacité des gouvernants à intégrer le long terme dans leurs décisions ; il alimente également la logique centrifuge évoquée par ailleurs et est de nature à rendre le pays ingouvernable.

Ecolo propose de **rétablir la simultanéité des élections fédérales et communautaires / régionales, en maintenant la possibilité au niveau fédéral d'une dissolution anticipée en cas de crise majeure et d'un renouvellement pour la durée restante de la législature.**

### **AUTRES PRIORITES**

**GARANTIR A CHAQUE ENTITE LES MOYENS REQUIS POUR FAIRE FACE A SES RESPONSABILITES**

### **PROPOSITION : Sauvegarde des marges de manœuvre des entités fédérées**

Durant la dernière législature, l'Etat fédéral a sollicité à plusieurs reprises un effort budgétaire de la part des entités fédérées, afin de compenser le résultat négatif de l'entité fédérale et de maintenir l'équilibre des finances publiques dans leur ensemble.

Plus récemment, certains acteurs politiques, en ce compris au Sud du pays, envisagent même de refinancer l'Etat fédéral à partir des entités fédérées.

Sans pour autant remettre en cause le principe d'une contribution des entités fédérées à l'assainissement des finances publiques, **Ecolo a dénoncé le report systématique de la mauvaise gestion de l'Etat fédéral sur certaines entités**, alors qu'elles-mêmes sont tenues de faire face à leurs propres responsabilités et que l'Etat fédéral dispose en son sein des leviers lui permettant de remplir ses missions et d'atteindre l'équilibre budgétaire<sup>14</sup>.

Plus globalement, **Ecolo est opposé au définancement des entités fédérées, et refuse catégoriquement la remise en question du refinancement de la Communauté française acquis lors de la réforme du Lambermont.**

Ecolo est par ailleurs favorable aux initiatives à charge de l'Etat fédéral pour soutenir le développement de la société de la connaissance (investissements en matière de recherche, réduction de la TVA appliquée aux bâtiments scolaires, ...).

### **PROPOSITION : Financement juste et adéquat de la Région de Bruxelles-Capitale**

**La Région de Bruxelles-Capitale fait actuellement l'objet d'un sous-financement structurel**, qui apparaît lié à trois facteurs institutionnels : son statut de Région capitale de l'Etat fédéral et des Communautés, son statut de Région agglomération privée de son hinterland et son statut de capitale européenne. Ces facteurs impliquent effectivement pour Bruxelles à la fois des surcoûts et des pertes de recettes qui ont été mis en évidence par plusieurs études, et si les moyens supplémentaires accordés dans le cadre de l'accord de coopération Etat fédéral / Bruxelles depuis 1999 ont été bienvenus, ils ne sont absolument pas suffisants pour compenser ces éléments.

Parallèlement, Bruxelles doit affronter une situation socio-économique extrêmement préoccupante. Parmi d'autres indicateurs, il faut ainsi observer que :

- Bruxelles pulvérise les chiffres du chômage avec un taux de plus de 20% de chômeurs, alors que Bruxelles pourvoit à plus d'un emploi sur six en Belgique ;
- Bruxelles accueille dans ses services sociaux, hospitaliers ou ambulatoires jusqu'à 30% de personnes habitant la Flandre ou la Wallonie ;
- la crise du logement social et moyen est à son paroxysme alors que l'on ne subit pas encore pleinement les effets de l'élargissement de l'Union européenne.

Ecolo juge qu'il est important d'accorder à la Région de Bruxelles-Capitale **les moyens requis pour faire face à ses responsabilités**. Dans ce cadre, Ecolo privilégie les **pistes structurelles qui lient directement le pouvoir fédéral et la Région de Bruxelles-Capitale** sans pénaliser les autres entités fédérées, soit par une modification de la loi spéciale de financement, soit par un élargissement des frontières actuelles de la Région de Bruxelles-Capitale.

Ces moyens devront par ailleurs permettre de **refinancer les commissions communautaires**.

---

<sup>14</sup> Nous vous renvoyons au chapitre I du livre 4 pour de plus amples développements à ce sujet.

**PROPOSITION : POUR UNE FÉDÉRATION WALLONIE - BRUXELLES**

Ecolo réaffirme son attachement à des Régions wallonne et bruxelloise disposant de l'autonomie constitutive, financées adéquatement et fortes de leurs diversités linguistiques et culturelles.

La Wallonie et Bruxelles-Capitale doivent pouvoir disposer des moyens nécessaires à leur redéploiement économique, social et environnemental dans le cadre d'une gouvernance modernisée et d'une éthique politique renouvelée.

Ecolo affirme, dans le même temps, son **attachement à la communauté de destin et de solidarité entre la Wallonie et Bruxelles**. Ecolo entend poursuivre et amplifier, à cet effet, la construction d'un projet démocratique commun à partir des politiques développées au sein des deux Régions et à partir des actuelles compétences de la Communauté française.

Dans cette perspective, Ecolo soutient l'élaboration d'un **projet de société** ouvert, exempt de tout nationalisme ou chauvinisme, refusant par ailleurs tout repli régional, jeteur de ponts (en particulier avec la Communauté flamande et la Communauté germanophone), hétérogène et respectueux de ses multiples diversités (Wallonie, Bruxelles, villes et campagnes, pluralités culturelles, minorités linguistiques,...). Cette ambition dépasse autant la coexistence de deux Régions que leur regroupement et vise à associer, **dans le respect de l'existence et des compétences des deux Régions**, les habitants de Wallonie et de Bruxelles à la mise en œuvre d'un projet de développement pour une société durable, solidaire, émancipatrice, qui se développe, démocratique et planétaire, à l'intérieur de l'équilibre fédéral belge (hypothèse promue par Ecolo) ou en dehors au cas où (autre hypothèse).

Le renforcement des institutions francophones autour d'une Fédération Wallonie - Bruxelles – qui ne se réduit pas à un espace exclusivement francophone mais jette aussi des ponts avec la minorité flamande de Bruxelles et la minorité germanophone – contribue à renforcer l'efficacité et la lisibilité des politiques dans le cadre actuel tout en préfigurant l'éventualité de devoir apporter une option de rechange au modèle fédéral actuel.

Dans ce cadre, Ecolo estime que les institutions porteuses de ce projet de solidarité entre Wallonie et Bruxelles devraient être revisitées afin d'améliorer l'efficacité globale des politiques menées au service des citoyens. Partant, c'est dans cette optique qu'Ecolo envisage que des ajustements puissent être opérés dans l'exercice de certaines compétences, vers la Fédération d'une part, vers les Régions d'autre part.

**PROPOSITION : DONNER DU CORPS À LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES**

La Communauté française Wallonie-Bruxelles exerce des compétences essentielles touchant aux personnes et à une expérience partagée : culture, enfance, enseignement, jeunesse, médias,....

Ces compétences ne peuvent toutefois être séparées des enjeux socio-économiques, territoriaux ou démocratiques qu'ont en charge les régions sans qu'elles ne puissent naturellement s'y réduire, ni encore être instrumentalisées par des logiques marchandes ou partitocratiques.

---

<sup>15</sup> Proposition actualisée le 16 mai 2008

Ecolo entend poursuivre, sur base d'une volonté politique forte, un **décloisonnement des politiques communautaires et régionales et optimiser les structures existantes** afin de mettre en œuvre les meilleures coordinations, concertations et coopérations entre les composantes, compte tenu des compétences exercées d'une part et d'un projet commun d'autre part.

Il s'agit de mettre en œuvre ou d'améliorer les synergies lorsqu'elles s'avèrent de nature à renforcer les différentes entités en générant efficacité, économies d'échelle et meilleure politique (formation/emploi ; recherche fondamentale/appliquée ; culture/éducation/ identité).

### **PROPOSITIONS CONCRÈTES**

Ecolo dépose 10 propositions concrètes qu'il est possible de mettre en œuvre à l'intérieur du cadre institutionnel actuel dans cette perspective.

- **Composition du Gouvernement de la Communauté française** comprenant des ministres régionaux wallons et bruxellois francophones.
- Adoption d'un **socle commun aux déclarations de politique** de nature à lier le Gouvernement de la Communauté française Wallonie – Bruxelles, le Gouvernement wallon et le Gouvernement bruxellois / Collège de la COCOF dans la mise en œuvre de politiques coordonnées sous le contrôle des différentes assemblées parlementaires concernées.
- **Systématisation des concertations entre les Gouvernements**, notamment à l'occasion de la définition d'orientations politiques majeures d'intérêt commun<sup>16</sup>.
- Augmentation de la fréquence et formalisation des **réunions conjointes des Gouvernements**.
- Organisation de **séances conjointes de commissions parlementaires**, afin de travailler sur des couples de compétences (formation / enseignement, accueil de la petite enfance, recherche fondamentale / recherche appliquée, culture / identité...) et formalisation de réunions conjointes des Parlements.
- **Installation des organes de coordination** favorisant le travail en commun, tels que le Comité francophone des politiques sociales et de santé (qui, dans l'état actuel des choses, ne se réunit jamais et est dès lors, de facto, inexistant).
- Conclusion ou renforcement des **accords de coopération**, en particulier dans les politiques qui ont des dimensions transrégionales : environnement, mobilité, aménagement du territoire, développement économique...
- Mise en place progressive d'une **plus grande fluidité budgétaire et financière** entre les institutions, de manière transversale ou à travers des Fonds thématiques.
- **Fusion de certains services ou institutions** à compétence transversale, à l'instar de Wallonie-Bruxelles International (Médiateur, Cour des comptes des entités fédérées, office de recrutement en cas de défédéralisation du SELOR, ...).

---

<sup>16</sup> A titre illustratif, l'absence de concertation de la Région wallonne à l'égard de la Communauté française Wallonie - Bruxelles ou de la Région de Bruxelles-Capitale, lors de l'adoption de son Plan Marshall, est proprement sidérante, au regard de l'importance des compétences communautaires ou de l'atout que représente Bruxelles pour son redéploiement économique.

- **Association plus forte de la Communauté aux politiques régionales** qui appuient certaines politiques communautaires (infrastructures, emplois subsidiés,...).

**PROPOSITION : APPLICATION DU PRINCIPE DE SUBSIDIARITÉ ET CONCRÉTISATION DE POLITIQUES DIFFÉRENCIÉES EN FONCTION DES BESOINS SPÉCIFIQUES DES RÉGIONS OU DES BASSINS DE VIE ET D’EMPLOI**

Ecolo a porté l’implémentation du dispositif de « différenciations positives » en matière scolaire lors de la précédente législature, afin de pondérer une part des moyens investis en fonction de la situation de chaque école. La Communauté française Wallonie-Bruxelles est en passe d’amplifier ce dispositif dans ce secteur.

Ecolo entend promouvoir une telle approche de nature à **adapter les ressources en fonction des réalités de terrain** sur base de critères objectivés chaque fois que nécessaire et au-delà des frontières actuelles des entités le cas échéant en tenant compte des spécificités propres à chacune des deux Régions.

A titre illustratif, un même raisonnement peut être transposé mutatis mutandis dans le domaine de l’apprentissage des langues, lequel ne peut être conçu de même façon en Wallonie et à Bruxelles compte tenu des contextes propres à chacune des deux Régions et à l’intérieur de celles-ci.

**PROPOSITION : RÉFORMES AU SEIN DES RÉGIONS**

La multiplicité d’acteurs et le trop grand nombre d’institutions n’est plus à démontrer et peut être à la source de **nombreuses dispersions et dilutions de pouvoir**, de concurrences stériles et de déperdition d’énergies et de ressources.

Vecteur des sous-localismes et des baronnies, ce tissu institutionnel surabondant est particulièrement coûteux pour la collectivité et altère naturellement l’émergence d’une vision et d’une autorité régionales.

A côté des améliorations à apporter afin de faire émerger la Fédération Wallonie-Bruxelles, Ecolo estime ainsi indispensable d’entreprendre **les réformes institutionnelles nécessaires au sein de chacune des Régions**.

Il apparaît ainsi prioritaire :

- au niveau de la Région wallonne, de **supprimer les provinces et de créer une circonscription wallonne unique** (cf. Programme Gouvernance) ;
- au niveau de la Région de Bruxelles-Capitale, de **simplifier le fonctionnement** des commissions communautaires et de **transférer à la Région** les compétences bicommunautaires, les compétences communautaires en matière de formation, de tourisme et d’infrastructures sportives pour les Francophones et pour les Néerlandophones, ainsi que certaines compétences communales (à l’instar du stationnement ou de la gestion des déchets, par exemple).

**PROPOSITION : Organisation et transparence du Comité de concertation**

Le Comité de concertation constitue le lieu de rencontre du Gouvernement fédéral et des Gouvernements des entités fédérées. Durant ces dernières années, cet organe a vu son rôle - initialement centré sur la prévention et le règlement des conflits d'intérêts - progressivement s'accroître, sans que son organisation initiale ne soit adaptée à cette évolution. Ainsi, le Comité de concertation est devenu *de facto*, dans un certain nombre de cas, un organe d'orientation, voire de décision, sans que le contrôle ou la transparence de ses délibérations ne soient assurés.

Ecolo propose de **revoir le fonctionnement du Comité de concertation**, afin de structurer davantage ses travaux et d'en organiser le contrôle démocratique.

Il importe notamment de **formaliser ses procédures de travail** et d'établir un **dispositif rendant possible la délibération préalable de chaque Gouvernement** à partir d'un ordre du jour et de propositions de délibération.

Ecolo entend également assurer la **transparence de ses décisions à l'égard du Parlement fédéral et des Parlements des entités fédérées** et mettre en œuvre un mécanisme de responsabilité politique, par exemple devant le Sénat des Communautés et des Régions.

La capacité du Comité de concertation à solliciter l'avis du Conseil d'état en amont d'un conflit de compétences doit également être assouplie.

Enfin, il convient d'articuler les **conférences interministérielles** avec le Comité de concertation, qui doit en assurer la coordination. Il en est de même pour les multiples commissions et autres groupes de travail institués par un accord de coopération.

**PROPOSITION : Conclusion d'un accord de coopération cadre en matière culturelle**

Ecolo est favorable à la conclusion d'un accord de coopération cadre en matière culturelle entre les deux grandes Communautés de notre pays, qui pourrait naturellement être élargi à la Communauté germanophone, afin de favoriser la promotion culturelle de l'autre Communauté, et le droit de chacun à l'épanouissement culturel dans une autre Communauté.

Cet accord couvrirait, par extension, tous les **domaines de l'enseignement, de la recherche, de la culture, des médias et du sport**. Cet accord permettrait notamment, entre autres principes généraux, de :

- confirmer que chaque Communauté peut participer aux activités organisées par l'autre Communauté et avoir accès à ses infrastructures et moyens de formation, moyennant accord sur les conditions de participation ou sur les flux financiers y liés ;
- établir que chaque Communauté peut organiser et coordonner dans ses établissements, des cours de français et des cours de néerlandais – et des cours d'allemand – destinés à des personnes appartenant à l'autre Communauté ;
- étendre la coopération aux échanges d'élèves, d'étudiants, d'enseignants de seconde langue, de fonctionnaires ou à des périodes de travail intégrées dans l'autre Communauté ;
- organiser des échanges d'information ;
- coordonner certaines politiques, en ce compris dans le cadre fédéral ou européen.

Si les Communautés flamande et française ont pu signer une série d'accords sectoriels, entre elles ou en faisant intervenir également la Communauté germanophone ou l'Etat fédéral, elles n'ont par contre toujours pas réussi à conclure un tel accord cadre, en raison d'une divergence d'interprétation quant à la compétence territoriale ou au principe dit « de territorialité ».

Ecolo estime qu'une **négociation adulte** doit impérativement commencer entre Communauté flamande et Communauté française afin d'aboutir à un accord cadre en matière culturelle, en considérant le **terrain partagé défini par l'arrêt de la Cour d'arbitrage du 3 octobre 1996**, à travers lequel la Cour a précisé le concept de territorialité, en ouvrant la perspective d'une action de promotion culturelle sur le territoire d'une autre Communauté tout en assortissant cette possibilité de conditions et modalités tout à fait strictes.

Ainsi, la Cour d'arbitrage explicite un droit culturel extra-territorial limité et reconnaît le droit à une Communauté de mener des actions de promotion culturelle dont les effets se produiraient dans des zones pour lesquelles elle n'est pas compétente, à la condition expresse que les effets extra-territoriaux potentiels de ces mesures ne contrarient pas la politique culturelle de cette autre Communauté. Ce faisant, la Cour d'arbitrage définit les limites dans lequel ce droit peut être exercé, puisqu'il doit s'arrêter là où la politique culturelle de l'autre Communauté se trouve contrariée. Ecolo soutient les actions de promotion culturelle menées en Flandre par la Communauté française, dans le respect de la jurisprudence de la Cour d'arbitrage.

#### **PROPOSITION : Coopération de la Région de Bruxelles-Capitale avec les deux autres Régions**

Il convient de considérer la **dimension centrale de la Région de Bruxelles-Capitale** et le **caractère transrégional d'un certain nombre de politiques**, au-delà des thématiques mobilisées par l'Union nationale pour le climat.

Ecolo entend dès lors encourager la Région de Bruxelles-Capitale, plus encore que ses homologues flamande et wallonne, à initier des concertations et accords de coopération avec les deux autres Régions, chaque fois que la mise en œuvre de ses politiques le requiert.

#### **RESPECTER TOUS LES CITOYENS A BRUXELLES, DANS LA PERIPHERIE ET AU-DELA**

#### **PROPOSITION : Respect des protections de la minorité flamande et des réalités multiculturelles de la Région**

Ecolo tient à confirmer son **attachement au respect des droits des minorités et, en particulier, aux dispositifs de protection de la minorité flamande**<sup>17</sup>, en articulation avec le caractère institutionnel bilingue de la Région et avec l'équilibre d'ensemble de l'architecture fédérale. Ecolo estime que la protection de la minorité flamande, à travers ces mécanismes, est assurée de façon large et satisfaisante, mais qu'il convient de remettre en chantier, avec la modification partielle du mode de désignation des membres du Gouvernement et l'assouplissement de la règle de la double majorité au Parlement régional et à l'Assemblée réunie, des parades efficaces

<sup>17</sup> Nous pouvons notamment citer l'existence de groupes linguistiques, l'obligation de listes électorales unilingues et la garantie d'un nombre significatif de députés régionaux, la composition des commissions et du bureau au sein du Parlement régional, la parité au sein du Gouvernement régional et la répartition des attributions ministérielles par blocs prédéfinis en cas de désaccord, l'élection directe des membres bruxellois du Parlement flamand, l'accès encouragé au sein des collèges communaux ou présidences CPAS ou encore la présence garantie dans une série d'organismes.

pour protéger les institutions démocratiques bruxelloises contre leur blocage éventuel par le Vlaams Belang.

Ecolo a par ailleurs toujours défendu le principe de listes et de groupes bilingues au niveau régional, afin de donner force au débat fondamental sur le devenir de la ville. Il faut cependant constater que l'histoire institutionnelle n'a pas pris ce chemin et que les décisions prises au fil du temps ont éloigné les réalités politiques bruxelloises de la concrétisation de ce principe. Au-delà de cette histoire de nos institutions, Ecolo tient à rappeler que **les réalités bruxelloises d'aujourd'hui ne se laissent pas enfermer dans les découpages entre francophones et flamands**, qu'une bonne partie de la population bruxelloise n'est pas belge et qu'elle aussi a le droit d'être représentée. C'est le sens de la poursuite de notre combat pour l'extension du droit de vote au niveau régional et européen à tous les résidents bruxellois de nationalité étrangère depuis plus de 5 ans dans notre pays, et pour l'octroi aux mêmes personnes du droit d'éligibilité aux mêmes niveaux de pouvoir, ainsi qu'au niveau communal<sup>18</sup>.

### **PROPOSITION : Ratification de la convention-cadre pour la protection des minorités**

Ecolo soutient la ratification de la convention-cadre pour la protection des minorités par l'Etat fédéral et par les entités fédérées, dans le prolongement de sa signature en date du 31 juillet 2001 au nom du Royaume de Belgique et en application des recommandations de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe. Il s'agit ainsi de **reconnaître et de protéger toutes les minorités identifiées**<sup>19</sup> comme telles au niveau fédéral, communautaire et régional, sans réserve incompatible avec le contenu de la convention-cadre.

Ecolo rappelle par ailleurs que la Cour d'Arbitrage a exposé, dans son arrêt du 3 octobre 1996, qu'il appartenait à chaque Communauté d'assurer la protection des minorités, garantie par l'article 27 du pacte international relatif aux droits civils et politiques. Ecolo entend dès lors que chaque Communauté prenne les mesures visant à protéger les minorités installées dans son ressort territorial.

A titre complémentaire, Ecolo est favorable au renvoi du contentieux administratif à l'assemblée générale du Conseil d'état en cas de résidence des requérants dans une des communes à statut spécial.

### **PROPOSITION : Elargissement de la Région de Bruxelles-Capitale**

Dans l'hypothèse où s'ouvrirait une discussion institutionnelle large dépassant la mise en œuvre de certains ajustements à l'intérieur de l'équilibre institutionnel actuel ou la modernisation du système fédéral belge, l'élargissement des frontières actuelles de la Région de Bruxelles-Capitale devrait également être inscrit à l'ordre à jour.

Etant donné le caractère bilingue de la Région de Bruxelles-Capitale, les réalités de l'hinterland économique et social de la Région de Bruxelles-Capitale et la demande de la Flandre de mettre un terme aux facilités linguistiques, cet élargissement des frontières de la Région de Bruxelles-Capitale s'appliquerait :

---

<sup>18</sup> Voir à ce sujet le chapitre I du présent livre.

<sup>19</sup> Selon la définition du 26 septembre 2002, les francophones vivant dans la région de langue néerlandaise sont, dans le contexte de la convention-cadre, à considérer comme une minorité en Belgique (au niveau régional), de même que les néerlandophones et les germanophones vivant dans la région de langue française et les francophones vivant dans la région de langue allemande, tandis que la communauté germanophone est également à considérer comme une minorité au niveau de l'Etat. La ratification de la convention-cadre revêt en conséquence une portée qui dépasse la seule périphérie bruxelloise.

- aux **6 communes à statut linguistique spécial de la périphérie bruxelloise** ;
- aux **autres communes** de la périphérie bruxelloise dont, après recensement, au moins 10 % de la population préfèrent le français comme langue dans la relation avec l'administration ET dont au moins 10 % de la population active travaillent en Région de Bruxelles-Capitale ET dont au moins 10% des enfants en âge de scolarisation vont à l'école en Région de Bruxelles-Capitale, et pour autant que ces communes s'inscrivent globalement dans une continuité territoriale.

**PROPOSITION : Autonomie constitutive**

Ecolo est favorable à la mise en œuvre de l'accord dit « du renouveau politique » du 26 avril 2002 qui dispose que *l'autonomie constitutive sera accordée à la Région de Bruxelles-Capitale, étant bien entendu que cette dernière devra être exercée avec une majorité des deux tiers et une majorité au sein de chaque groupe linguistique.*

<b>CONSOLIDER LA COMMUNAUTE GERMANOPHONE A L'INTERIEUR DE L'EQUILIBRE INSTITUTIONNEL ACTUEL</b>
---

**PROPOSITION : Représentation garantie au sein de la Chambre et du Sénat**

Ecolo est favorable à l'organisation d'un dispositif permettant, dans le cadre d'une réforme globale, d'assurer une représentation minimale de la population de langue allemande à la Chambre des Représentants tout en maintenant la représentation de la Communauté germanophone au sein du Sénat.

**PROPOSITION : Autonomie constitutive**

Ecolo considère qu'il est légitime d'accorder l'autonomie constitutive à la Communauté germanophone, par application du principe fédéral de l'égalité entre les entités fédérées.